

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



Stéphane Mercier
Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

Québec, le 7 juin 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut de la statistique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi constitutive de l'Institut de la statistique du Québec

En vertu de l'article 38 de sa loi constitutive, l'Institut de la statistique du Québec ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont il dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or, les résultats déficitaires cumulés au 31 mars 2017 totalisant 2 752 893 \$ (4 676 061 \$ au 31 mars 2016) témoignent du fait que l'Institut de la statistique du Québec a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait. Ainsi, les dispositions de l'article 38 de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.011) n'ont pas été respectées.



La vérificatrice générale du Québec,
Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 7 juin 2017

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	12 411 400\$	12 411 400\$	12 269 800 \$
Services rendus	14 635 593	14 819 468	11 917 270
Autres revenus	-	4 700	1 458
	<u>27 046 993</u>	<u>27 235 568</u>	<u>24 188 528</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	21 317 018	20 449 131	19 974 775
Honoraires professionnels	573 029	446 922	408 552
Loyers	1 836 429	1 821 653	1 913 732
Services et fournitures informatiques	1 315 443	1 054 591	706 079
Achats de données statistiques	191 740	93 849	266 504
Communications	489 984	332 792	285 344
Frais de déplacement et de séjour	269 445	174 262	37 984
Frais de bureau	129 952	97 510	84 661
Impression	150 375	155 089	100 734
Frais de formation	121 138	86 674	27 484
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles		9 980	3 512
Amortissement des immobilisations corporelles	567 418	504 372	571 349
Autres charges	85 022	85 575	93 962
	<u>27 046 993</u>	<u>25 312 400</u>	<u>24 474 672</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-	1 923 168	(286 144)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(4 676 061)	(4 676 061)	(4 389 917)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(4 676 061) \$</u>	<u>(2 752 893) \$</u>	<u>(4 676 061) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	2 688 918\$	1 125 450\$
Débiteurs (note 4)	7 507 692	2 905 773
Services rendus non facturés	285 808	1 352 956
	10 482 418	5 384 179
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus (note 5)	1 491 894	1 142 068
Revenus perçus d'avance	6 852 689	4 351 772
Provision pour indemnités de vacances dues aux employés	2 093 622	2 000 455
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 6)	54 619	67 604
Provision pour congés de maladie (note 7)	3 898 125	4 027 868
	14 390 949	11 589 767
DETTE NETTE	(3 908 531)	(6 205 588)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	843 718	1 173 576
Charges payées d'avance	311 920	355 951
	1 155 638	1 529 527
DÉFICIT CUMULÉ	(2 752 893) \$	(4 676 061) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Stéphane Mercier
Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
Excédent (déficit) de l'exercice	-\$	1 923 168\$	(286 144)\$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(653 357)	(184 494)	(400 779)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	567 418	504 372	571 349
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles		9 980	3 512
	(85 939)	329 858	174 082
Acquisition de charges payées d'avance	(804 911)	(248 360)	(800 412)
Utilisation de charges payées d'avance	804 911	292 391	710 997
	-	44 031	(89 415)
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	(85 939)	2 297 057	(201 477)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(6 205 588)	(6 205 588)	(6 004 111)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(6 291 527)\$	(3 908 531)\$	(6 205 588)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	1 923 168\$	(286 144)\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	504 372	571 349
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	9 980	3 512
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Débiteurs	(4 601 919)	(1 143 292)
Services rendus non facturés	1 067 148	273 550
Charges payées d'avance	44 031	(89 415)
Créditeurs et frais courus	343 362	(721 516)
Revenus perçus d'avance	2 500 917	2 356 855
Provision pour indemnités de vacances dues aux employés	93 167	(243 274)
Provision pour congés de maladie	(129 743)	(365 871)
	(168 685)	641 898
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 754 483	355 754
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(178 030)\$	(339 245)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette relative à un contrat de location-acquisition et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(12 985) \$	(2 118) \$
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	1 563 468	14 391
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 125 450	1 111 059
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	2 688 918 \$	1 125 450 \$

Un montant de 6 464 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est inclus dans les créiteurs et frais courus au 31 mars 2017 (nul au 31 mars 2016).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec (l'Institut), constitué en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui sont fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la présentation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont les services rendus non facturés, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les indemnités de vacances dues aux employés ainsi que la provision pour congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté car aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devise étrangère.

Instruments financiers

La trésorerie et les débiteurs (excluant les taxes à recevoir) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les crédateurs et frais courus (excluant les déductions à la source à payer et les taxes à payer) ainsi que la provision pour les indemnités de vacances dues aux employés sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS

Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec

La subvention est constatée dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elle est autorisée, que l'entité a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Comptabilisation des autres revenus, services rendus non facturés et revenus perçus d'avance

Les revenus pour services rendus sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Les services rendus non facturés comprennent les honoraires et les déboursés non facturés aux clients à la valeur nette de réalisation. Les revenus perçus d'avance se composent de travaux facturés à l'avance. Une perte sur contrat est constatée dès que l'Institut détermine que le projet sera non rentable.

CHARGES

Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie est composée des fonds de caisse et des soldes bancaires, le cas échéant, déduction faite des chèques en circulation.

PASSIFS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux puisque l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables établies par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour indemnités de vacances dues aux employés

La provision pour indemnités de vacances dues aux employés n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés sont prises dans l'exercice suivant.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-acquisition sont comptabilisés au coût, c'est-à-dire à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile :

Améliorations locatives	5 ans
Ameublement	5 ans
Développement informatique	5 ans
Équipement	3 ans
Équipement informatique	4 ans
Logiciels	4 ans
Systèmes téléphoniques	3 ans
Outil de collecte	3 ans
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	5 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'entité bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Elles sont imputées aux charges au moment où l'entité bénéficiera des services acquis.

3. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 3 000 000\$ auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu (3 000 000\$ en 2016). Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mai 2018. Au 31 mars 2017, aucune avance n'a été contractée (nul en 2016).

4. DÉBITEURS

	2017	2016
Comptes clients	7 445 546\$	2 877 392\$
Intérêts courus à recevoir	876	1 018
Taxes à recevoir	61 270	27 363
	<u>7 507 692\$</u>	<u>2 905 773\$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2017	2016
Fournisseurs	254 873\$	108 926\$
Frais courus à payer	48 633	89 334
Déductions à la source à payer	320 649	494 615
Traitements et temps supplémentaire à payer	814 633	365 020
Taxes à payer	53 106	78 595
Intérêts à payer	-	5 578
	1 491 894\$	1 142 068\$

6. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2017	2016
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition pour un montant total de 69 722\$, portant intérêt au taux de 3,81 %, remboursable en versements mensuels de 1 278\$ et échéant en janvier 2021.	54 619\$	67 604\$
Les paiements minimums exigibles se détaillent comme suit:		
2018	15 337	
2019	15 337	
2020	15 337	
2021	12 779	
	58 790	
Montants représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles :	(4 171)	
	54 619\$	

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2017, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, l'Institut verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 654 736 \$ (2016: 1 677 095 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Institut.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Cette indemnité est payée sur la base du traitement applicable à l'employé au moment de son départ et ne peut excéder en aucun cas soixante-six (66) jours de traitement brut à la date du départ.

Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Provision pour congés de maladie (suite)

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'Institut. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Ce programme a été modifié en fonction de la convention collective 2015-2020 intervenue au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec. À compter du 1^{er} avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

	2017	2016
Solde au début	4 027 868\$	4 393 739\$
Charge de l'exercice	671 231	815 429
Prestations versées au cours de l'exercice	(800 974)	(1 181 300)
Solde à la fin	3 898 125\$	4 027 868\$

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2017.

	2017	2016
Taux d'inflation	Entre 2,00 % et 2,25 %	Entre 2,00 % et 2,50 %
Progression des salaires nets d'inflation	0,50 %	0,50 %
Taux d'actualisation pondéré	2,86 %	2,92 %
Durée résiduelle moyenne pondérée	14,56 ans	14,29 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Ameublement	Développement informatique	Équipement	Équipement informatique	Logiciels	Systèmes téléphoniques	Outil de collecte	Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	31 mars 2017
En \$										
Coût										
Solde au début	1 836 661	664 218	5 020 163	46 279	2 371 961	1 554 036	101 576	176 507	69 722	11 841 123
Acquisitions	-	-	-	-	87 038	97 456	-	-	-	184 494
Radiations	(386 959)	-	-	-	(9 379)	(28 459)	-	-	-	(424 797)
Solde à la fin	1 449 702	664 218	5 020 163	46 279	2 449 620	1 623 033	101 576	176 507	69 722	11 600 820
Amortissement cumulé										
Solde au début	1 779 980	658 232	5 020 163	46 279	1 888 260	993 645	101 576	176 507	2 905	10 667 547
Amortissement	27 864	3 768	-	-	221 536	233 774	-	-	17 430	504 372
Radiations	(377 257)	-	-	-	(9 379)	(28 181)	-	-	-	(414 817)
Solde à la fin	1 430 587	662 000	5 020 163	46 279	2 100 417	1 199 238	101 576	176 507	20 335	10 757 102
Valeur nette comptable	19 115	2 218	-	-	349 203	423 795	-	-	49 387	843 718

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Améliorations locatives	Ameublement	Développement informatique	Équipement	Équipement informatique	Logiciels	Systèmes téléphoniques	Outil de collecte	Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location- acquisition	31 mars 2016
En \$										
Coût										
Solde au début	1 911 600	664 218	5 020 163	46 279	2 722 158	1 425 235	101 576	176 507	-	12 067 736
Acquisitions	-	-	-	-	163 218	167 839	-	-	69 722	400 779
Radiations	(74 939)	-	-	-	(513 415)	(39 038)	-	-	-	(627 392)
Solde à la fin	1 836 661	664 218	5 020 163	46 279	2 371 961	1 554 036	101 576	176 507	69 722	11 841 123
Amortissement cumulé										
Solde au début	1 804 107	649 599	5 020 163	46 279	2 142 901	778 946	101 576	176 507	-	10 720 078
Amortissement	50 050	8 633	-	-	256 024	253 737	-	-	2 905	571 349
Radiations	(74 177)	-	-	-	(510 665)	(39 038)	-	-	-	(623 880)
Solde à la fin	1 779 980	658 232	5 020 163	46 279	1 888 260	993 645	101 576	176 507	2 905	10 667 547
Valeur nette comptable	56 681	5 986	-	-	483 701	560 391	-	-	66 817	1 173 576

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. L'exposition maximale de l'Institut au risque de crédit est liée à la trésorerie et aux débiteurs (excluant les taxes à recevoir).

Le risque de crédit lié à la trésorerie est faible étant donné qu'il est déposé auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu.

L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses débiteurs. En effet, la majorité de ses clients sont à l'intérieur du périmètre gouvernemental. Ainsi, le risque de crédit est moindre compte tenu de l'assurance du recouvrement de ces débiteurs.

	2017	2016
Moins de 30 jours	3 289 294 \$	2 473 880 \$
De 30 à 60 jours	4 083 273	400 021
Plus de 60 jours	73 855	4 509
	7 446 422 \$	2 878 410 \$

L'Institut n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances pour les débiteurs présentés dans le tableau précédent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'Institut gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. L'Institut établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels, qui sont tous dus dans le prochain exercice, se détaillent comme suit :

	2017	2016
Fournisseurs	254 873\$	108 926\$
Frais courus à payer	48 633	89 334
Traitements et temps supplémentaire à payer	814 633	365 020
Intérêts à payer	-	5 578
Provision pour indemnités de vacances dues aux employés	2 093 622	2 000 455
	3 211 761\$	2 569 313\$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017****10. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES**

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ volet E18), l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 250 000\$ pour la période du 1^{er} mars 2014 au 31 décembre 2019. Le solde de cet engagement au 31 mars 2017 est de 13 775\$ (50 368\$ au 31 mars 2016).

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ volet E20), l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 135 000\$ pour la période du 4 août 2015 au 20 décembre 2019. Le solde de cet engagement au 31 mars 2017 est de 71 888\$ (121 013\$ au 31 mars 2016).

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2017, l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 185 005\$ pour la période du 17 décembre 2015 au 31 mars 2019. L'entente a été signée le 17 octobre 2016 et le solde de cet engagement au 31 mars 2017 est de 131 180\$.

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2017, l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 53 550\$ pour la période du 27 mai 2016 au 31 mars 2019. Le solde de cet engagement au 31 mars 2017 est de 45 385\$.

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement du Démarrage et le pilote de la nouvelle étude de cohorte de naissances, l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 47 750\$ pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 mars 2020. Le solde de cet engagement au 31 mars 2017 est de 40 790\$.

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 800 000\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017. Suite à une modification à l'entente, l'engagement total de l'Institut est de 1 400 000\$ et l'entente est prolongée jusqu'au 31 mars 2018. Le solde de cet engagement au 31 mars 2017 est de 400 000\$ (400 000\$ au 31 mars 2016).

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes exposées distinctement dans les états financiers.

États financiers

de l'exercice clos le 30 juin 2016

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

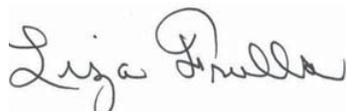
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de gestion des risques dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de gestion des risques pour discuter de tout élément concernant son audit.

La directrice générale,



L'honorable Liza Frulla, C.P., O.Q.

Le directeur général associé Administration,



Gaëtan DesRosiers

Montréal, le 6 octobre 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2016, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net, l'état des gains et pertes de réévaluation et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec n'a pas comptabilisé aux 30 juin 2016 et 2015, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	AUGMENTATION (DIMINUTION) ESTIMÉE	
	2016 \$	2015 \$
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	52 261 664	52 589 617
Subventions reportées relatives aux immobilisations	25 625 381	27 054 956
Actif net investi en immobilisations financées par la dette à long terme	26 636 283	25 534 661
État des résultats		
Subvention du gouvernement du Québec	1 101 622	312 905
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 101 622)	(312 905)

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,


 Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Montréal, le 6 octobre 2016

État des résultats

de l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016 \$	2015 \$
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	26 449 278	26 464 376
Virement des subventions du gouvernement du Québec reportées relatives aux immobilisations (note 11)	14 265	424 168
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	948 943	844 432
Enseignement régulier	1 337 713	1 624 084
Restauration	2 434 026	2 097 596
Hébergement	1 729 695	1 662 778
Intérêts sur placements de portefeuille	206 060	284 704
Services professionnels	594 439	156 914
Location de salles	207 742	70 118
Stationnement	133 796	233 750
Dons et commandites	69 555	100 480
Autres produits	373 287	248 924
	34 498 799	34 212 324
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	19 589 581	20 000 496
Fournitures pédagogiques et administratives	2 533 811	2 106 447
Entretien, réparations et services publics	2 129 794	1 866 142
Services auxiliaires	2 269 966	2 236 413
Taxes foncières et autres	1 522 789	1 524 694
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	536 088	286 032
Services professionnels	616 687	685 273
Communications et déplacements	743 614	716 917
Frais de gestion de stationnement	-	94 066
Autres frais administratifs	171 305	101 237
Intérêts sur la dette à long terme	2 324 970	2 016 741
Autres frais financiers	171 590	136 083
Amortissement des immobilisations	3 290 703	3 329 526
Perte à la radiation d'immobilisations	3 010	5 717
Pertes réalisées sur placements de portefeuille	84 514	70 477
	35 988 422	35 176 261
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES (note 3)	(1 489 623)	(963 937)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

de l'exercice clos le 30 juin 2016

ACTIF NET (note 3)	2016					2015
	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Apports du gouvernement du Québec	1 686 227	-	-	-	1 686 227	1 686 227
Investi en immobilisations non subventionnées	558 562	(167 718)	349 094	80 482	820 420	558 562
Investi en immobilisations financées par la dette à long terme	(25 534 661)	(1 101 622)	-	-	(26 636 283)	(25 534 661)
Grevé d'affectations d'origine interne	1 654 340	(429 981)	-	629 406	1 853 765	1 654 340
Non affecté	1 063 448	209 698	(349 094)	(709 888)	214 164	1 063 448
Total	(20 572 084)	(1 489 623)	-	-	(22 061 707)	(20 572 084)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

de l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016 \$	2015 \$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	45 803	13 974
Pertes non réalisées sur les placements de portefeuille	(86 232)	(38 648)
Pertes réalisées sur les placements de portefeuille, reclassées dans l'état des résultats	84 514	70 477
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	(1 718)	31 829
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	44 085	45 803

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

au 30 juin 2016

	2016 \$	2015 \$
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	3 291 365	3 671 005
Créances (note 5)	522 589	410 109
Stocks	486 545	347 003
Subvention à recevoir	355 628	-
Placements de portefeuille (note 6)	1 588 953	1 595 666
Charges payées d'avance	935 579	1 054 489
	7 180 659	7 078 272
Placements de portefeuille (note 6)	3 900 744	3 192 237
Immobilisations (note 7)	27 757 137	28 998 160
	38 838 540	39 268 669
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 8)	4 658 089	3 996 372
Produits perçus d'avance	416 509	403 254
Subvention perçue d'avance	-	173 175
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	2 236 861	1 728 624
	7 311 459	6 301 425
Autre passif (note 9)	-	12 395 172
Subventions reportées relatives aux immobilisations (note 11)	236 428	309 873
Provision pour congés de maladie (note 12)	4 601 098	4 572 382
Dette à long terme (note 10)	48 707 177	36 216 098
	60 856 162	59 794 950
ACTIF NET (note 3)		
Apports du gouvernement du Québec	1 686 227	1 686 227
Actif net investi en immobilisations non subventionnées	820 420	558 562
Actif net investi en immobilisations financées par la dette à long terme	(26 636 283)	(25 534 661)
Actif net grevé d'affectations d'origine interne	1 853 765	1 654 340
Actif net non affecté	214 164	1 063 448
	(22 061 707)	(20 572 084)
Gains de réévaluation cumulés	44 085	45 803
	(22 017 622)	(20 526 281)
	38 838 540	39 268 669

Obligations contractuelles (note 13)

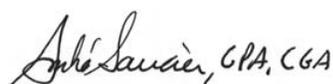
Événements postérieurs à la date des états financiers (note 16)

Pour le conseil d'administration,



Paolo Di Pietrantonio, CPA, CA
président

Pour le comité de vérification et de gestion des risques,



André Saucier, CPA, CGA
président

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016 \$	2015 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 489 623)	(963 937)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Perte à la radiation d'immobilisations	3 010	5 717
Amortissement des immobilisations	3 290 703	3 329 526
Virements des subventions reportées relatives aux immobilisations	(73 445)	(482 185)
Pertes réalisées sur placements de portefeuille	64 931	42 059
	1 795 576	1 931 180
Variation des éléments d'actif et de passif liés aux activités de fonctionnement (note 4)	(14 773)	(37 880)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 780 803	1 893 300
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(14 391 316)	(350 618)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements de portefeuille	(7 154 133)	(4 193 467)
Disposition de placements de portefeuille	6 385 690	4 077 000
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(768 443)	(116 467)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	15 248 000	-
Remboursement de la dette à long terme	(2 248 684)	(1 642 831)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	12 999 316	(1 642 831)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	(379 640)	(216 616)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 671 005	3 887 621
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 4)	3 291 365	3 671 005

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

au 30 juin 2016

1. Constitution et objets

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (l'Institut), corporation constituée par une loi spéciale (RLRQ, chapitre I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du gouvernement, le solde doit être versé au fonds général du fonds consolidé du revenu.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.C.R., 1985, 5^e suppl.), l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de l'Institut sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* à l'exception du fait que les subventions sont comptabilisées conformément à la loi, tel que décrit à la méthode comptable concernant la constatation des produits de subventions. L'Institut a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de l'Institut exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations et la juste valeur des placements de portefeuille. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Subventions

La subvention du gouvernement du Québec relative au fonctionnement ainsi que celle relative aux immobilisations financées par la dette à long terme sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice où elles sont autorisées.

Les autres subventions sont comptabilisées lorsqu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception est raisonnablement assurée. L'Institut applique la méthode du report pour les autres subventions. Ainsi, les subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont constatées à titre de produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles réfèrent.

Les subventions reçues sous forme d'immobilisations qui ne sont pas amorties sont présentées à titre d'augmentation directe de l'actif net. Le virement des subventions autres que celle du gouvernement du Québec est comptabilisé au poste Autres produits dans l'état des résultats.

Prestation de services et ventes

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation

L'Institut a désigné les placements de portefeuille comme étant classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation au poste des gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements de portefeuille, jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés. Le gain ou la perte de réévaluation cumulé associé aux placements de portefeuille décomptabilisés est reclassé dans l'état des résultats.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les créances (à l'exception des taxes) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des charges sociales et des taxes), l'autre passif ainsi que la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les placements de portefeuille, composés d'obligations, sont évalués au cours du marché selon les prix publiés par des courtiers sur des marchés actifs pour des instruments identiques ou similaires.

Hiérarchie de la juste valeur

L'Institut classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- Niveau 1 : prix (non ajusté) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
- Niveau 2 : données autres que les prix visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c.-à-d. les prix) ou indirectement (c.-à-d. les dérivés des prix);
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Institut consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes en banque ainsi que les placements dont l'échéance est inférieure ou égale à 90 jours à partir de leur date d'acquisition qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Immobilisations corporelles

Bâtiment	4 %
Aménagements de nature permanente	10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	25 %

Immobilisations incorporelles

Logiciels	20 %
-----------	------

Le terrain, les projets en cours et les œuvres d'art ne sont pas amortis. Les œuvres d'art sont constituées d'une sculpture et d'une collection de tableaux originaux exposés sur les étages de l'Hôtel pour lesquels ils ont été créés spécialement.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'Institut, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne peut pas faire l'objet de reprises par la suite.

Avantages sociaux*Régimes de retraite*

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances et congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque l'Institut estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. La direction revoit ses hypothèses et les modifie, s'il y a lieu. Le passif et les charges correspondantes sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de leurs journées de maladie.

3. Actif net

Les apports du gouvernement du Québec d'un montant de 1 686 227 \$ sont constitués d'un montant de 1 034 500 \$ investis en immobilisations non amortissables (le terrain et des œuvres d'art) et d'un montant de 651 727 \$ non affectés.

Les gains de réévaluation cumulés sont non affectés.

L'Institut a contracté des dettes à long terme à la suite de l'acquisition d'immobilisations. Ces dettes seront remboursées, en partie ou en totalité, à l'aide de subventions annuelles du gouvernement au cours des exercices futurs. Ces subventions seront comptabilisées au moment où elles seront autorisées par le gouvernement.

Puisque cette comptabilisation des produits n'est pas synchronisée avec celle de la charge d'amortissement, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des produits de subventions du gouvernement du Québec et celle de la charge d'amortissement des immobilisations concernées. Au 30 juin 2016, cette situation a un impact d'un montant de 1 101 622 \$ (2015 : 312 905 \$) sur l'insuffisance des produits par rapport aux charges liés aux activités de l'exercice et d'un montant de 26 636 283 \$ (2015 : 25 534 661 \$) sur l'actif net de l'Institut. Si le gouvernement du Québec autorise des subventions futures relatives à ces dettes, l'écart créé à l'actif net se renversera au fur et à mesure de ces autorisations.

4. État des flux de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant à l'état des flux de trésorerie et à l'état de la situation financière comprennent les montants suivants :

	2016 \$	2015 \$
Encaisse	2 085 615	2 532 923
Obligations de municipalités portant intérêt à des taux fixes de 1,90 % à 3,00 %, rachetables, dont les échéances varient de juillet 2016 à août 2016 et dont leur valeur de marché est équivalente à leur valeur comptable	1 205 750	1 138 082
	3 291 365⁽¹⁾	3 671 005⁽¹⁾

(1) : Le solde inclut des pertes réalisées sur les équivalents de trésorerie d'un montant de 17 568 \$ (2015 : 28 418 \$).

Variation des éléments d'actif et de passif liés au fonctionnement

	2016 \$	2015 \$
Créances	(112 480)	240 732
Stocks	(139 542)	(50 944)
Subvention à recevoir	(355 628)	-
Charges payées d'avance	118 910	(45 963)
Charges à payer et frais courus	661 717	243 144
Produits perçus d'avance	13 255	39 718
Subvention perçue d'avance	(173 175)	(786 176)
Autre passif	(56 546)	43 435
Provision pour congés de maladie	28 716	278 174
	(14 773)	(37 880)

Information supplémentaire

	2016 \$	2015 \$
Intérêts versés	2 297 212	2 022 989
Intérêts reçus	326 121	431 232
Acquisition d'immobilisations financées par l'autre passif	-	12 338 626

5. Créances

	2016 \$	2015 \$
Débiteurs		
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	74 841	62 093
Enseignement régulier	30 388	128 976
Restauration et hébergement	202 857	125 109
Autres créances	125 689	22 691
	433 775	338 869
Taxes	51 343	22 617
Intérêts courus sur placements de portefeuille	37 471	48 623
	522 589	410 109

6. Placements de portefeuille

	2016 \$	2015 \$
Obligations de municipalités	5 489 697	4 787 903
Portion des placements de portefeuille échéant au cours du prochain exercice	(1 588 953)	(1 595 666)
	3 900 744	3 192 237

Les placements de portefeuille portent intérêt à des taux fixes variant de 1,60 % à 5,45 % (2015 : 1,70 % à 5,45 %). Ces placements de portefeuille viennent à échéance d'octobre 2016 à novembre 2022 (2015 : juillet 2015 à novembre 2022).

Juste valeur

Les placements de portefeuille sont classés selon le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

7. Immobilisations

	2016			2015
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
	\$	\$	\$	\$
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain	795 900	–	795 900	795 900
Bâtiment	29 310 733	18 928 914	10 381 819	11 102 941
Aménagements de nature permanente	38 121 532	23 709 044	14 412 488	14 982 585
Équipement de cuisine et matériel technique	10 549 251	9 119 819	1 429 432	1 467 792
Équipement informatique	973 996	832 765	141 231	196 825
Matériel roulant	25 972	25 972	–	–
Œuvres d'art	304 463	–	304 463	292 961
	80 081 847	52 616 514	27 465 333	28 839 004
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	1 013 014	721 210	291 804	159 156
	81 094 861	53 337 724	27 757 137	28 998 160

Le coût des immobilisations radiées au cours de l'exercice est de 2 124 817 \$ et l'amortissement cumulé afférent est de 2 121 807 \$.

La répartition des projets en cours non amortis par catégorie d'immobilisation se détaille comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Bâtiment	40 693	–
Aménagements de nature permanente	19 191	2 412 420
	59 884	2 412 420
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Logiciels	100 336	56 022

8. Charges à payer et frais courus

	2016 \$	2015 \$
Salaires	745 643	471 261
Provisions pour vacances (note 12)	1 600 272	1 765 052
Charges sociales	757 352	850 261
Fournisseurs et frais courus	1 365 806	749 087
Intérêts courus	172 288	144 531
Taxes	16 728	16 180
	4 658 089	3 996 372

9. Autre passif

L'autre passif correspondait aux coûts encourus pour des projets en cours reliés à la mise à niveau des immobilisations et pour d'autres charges. Les travaux étaient confiés à la Société québécoise des infrastructures. Ils ont été facturés au cours de cet exercice. Le coût des travaux est financé par une dette auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec venant à échéance le 3 juin 2040.

10. Dette à long terme

	2016 \$	2015 \$
Emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec, remboursables par versements semestriels incluant capital et intérêts de :		
1 370 175 \$, au taux fixe de 5,26 %, échéant le 3 juin 2030	26 782 075	28 042 128
112 761 \$, au taux fixe de 4,68 %, échéant le 3 juin 2030	2 285 507	2 398 179
349 974 \$, au taux fixe de 4,54 %, échéant le 3 juin 2030	7 148 516	7 504 415
440 038 \$, au taux fixe de 3,09 %, échéant le 3 juin 2040	14 727 940	-
	50 944 038	37 944 722
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	(2 236 861)	(1 728 624)
	48 707 177	36 216 098

La valeur comptable de la dette à long terme comprend le capital et les coûts de transaction non amortis. Les versements en capital exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2017	2 246 592 \$
2018	2 353 480 \$
2019	2 465 612 \$
2020	2 583 250 \$
2021	2 706 671 \$
2022 et suivants	38 490 130 \$

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec en vertu du régime d'emprunts à court et à long terme institué par l'Institut, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à l'Institut les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celui-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

11. Subventions reportées relatives aux immobilisations

	2016 \$	2015 \$
Gouvernement du Québec		
Solde au début	14 265	438 433
Virement de l'exercice	(14 265)	(424 168)
Solde à la fin	–	14 265
Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec		
Solde au début	295 608	353 625
Virement de l'exercice	(59 180)	(58 017)
Solde à la fin	236 428	295 608
	236 428	309 873

12. Avantages sociaux

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, l'Institut verse un montant supplémentaire pour les années civiles 2015 et 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible.

Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, s'élèvent à 1 515 085 \$ (2015 : 1 443 567 \$).

	2016 \$	2015 \$
PROVISION POUR VACANCES		
Solde au début	1 765 052	1 829 904
Charges de l'exercice	1 819 806	1 776 288
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 984 586)	(1 841 140)
Solde à la fin	1 600 272	1 765 052
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE		
Solde au début	4 572 382	4 294 208
Charges de l'exercice	823 241	1 098 182
Prestations versées au cours de l'exercice	(794 525)	(820 008)
Solde à la fin	4 601 098	4 572 382

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Institut. Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de les monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Ce programme a été modifié à la suite de la signature, le 15 juin 2016, de la convention collective des fonctionnaires et de celle des ouvriers du gouvernement du Québec. À compter du 1^{er} avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable en fin d'exercice. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

Ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2016	2015
RREGOP		
Taux d'actualisation	0,89 % à 3,38 %	2,12 % à 3,08 %
Taux de croissance de la rémunération incluant l'inflation	2,50 % à 3,00 %	0,50 % à 3,50 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	1 an à 27 ans	9 ans à 26 ans
RRPE/RRAS		
Taux d'actualisation	0,89 % à 3,38 %	2,12 % et 3,08 %
Taux de croissance de la rémunération incluant l'inflation	2,50 % à 3,00 %	0,50 % à 3,50 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	1 an à 30 ans	9 ans et 30 ans

13. Obligations contractuelles

En vertu de contrats échéant jusqu'en juin 2019 pour des travaux d'entretien des équipements mécaniques, pour l'entretien ménager et pour le gardiennage et la sécurité, l'Institut s'est engagé à payer un montant total de 3 311 142 \$ (2015 : 5 495 768 \$). Les contrats comportent une clause de résiliation. Les versements des prochains exercices se détaillent comme suit :

2017 :	2 208 251 \$
2018 :	839 122 \$
2019 :	263 769 \$

14. Instruments financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion l'assurant de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Une proportion suffisante de placements est maintenue en titres facilement convertibles en trésorerie, sans impact financier significatif, afin d'être en mesure de pallier une matérialisation plus rapide que celle anticipée par des échéances fixes plus longues.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si ses contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats.

L'exposition maximale au risque de crédit de l'Institut correspond à la valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Institut procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour créances douteuses pour tenir compte des pertes de crédit potentielles.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placements de portefeuille sont investis auprès d'institutions financières réputées ou dans des obligations gouvernementales, ce qui réduit au minimum le risque de crédit associé à ces actifs financiers.

L'analyse des débiteurs se détaille comme suit :

	2016		2015	
	VALEUR COMPTABLE BRUTE \$	PROVISION POUR MAUVAISES CRÉANCES \$	VALEUR COMPTABLE NETTE \$	VALEUR COMPTABLE NETTE \$
Créances				
Courantes	248 748	72	248 676	278 691
En souffrance depuis :				
31 à 90 jours	138 885	–	138 885	59 373
91 à 365 jours	26 456	–	26 456	578
plus de 365 jours	21 023	1 265	19 758	227
	435 112	1 337	433 775	338 869

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

L'Institut considère qu'il détient à la fois suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie et de sources de financement, afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable le cas échéant.

Le tableau suivant présente les échéances des passifs financiers. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relatifs aux passifs financiers de l'Institut.

	2016					
	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS TOTAUX	MOINS D'UN AN	1 À 2 ANS	2 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIFS FINANCIERS						
Charges à payer et frais courus*	3 884 009	3 884 009	3 884 009	-	-	-
Dettes à long terme	50 944 038	72 444 619	4 545 896	4 545 896	13 637 688	49 715 139
2015						
	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS TOTAUX	MOINS D'UN AN	1 À 2 ANS	2 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIFS FINANCIERS						
Charges à payer et frais courus*	3 129 931	3 129 931	3 129 931	-	-	-
Autre passif	12 395 772	12 395 172	12 395 172	-	-	-
Dettes à long terme	37 944 722	54 987 301	3 665 822	3 665 822	10 997 466	36 658 191

* Excluant les charges sociales à payer et les taxes à payer

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le tableau suivant présente un aperçu de l'exposition de l'Institut au risque de taux d'intérêt :

	2016 \$	2015 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Intérêts à taux fixe	3 291 365	3 671 005
Placements de portefeuille de moins de 365 jours - Intérêts à taux fixe	1 588 953	1 595 666
Placements de portefeuille de plus de 365 jours - Intérêts à taux fixe	3 900 744	3 192 237
	8 781 062	8 458 908

L'objectif de l'Institut est de gérer l'exposition de sa trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que de ses placements de portefeuille au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires, tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes.

La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur de sa trésorerie et équivalents de trésorerie et de ses placements de portefeuille. Une variation de 1 % des taux d'intérêt au 30 juin 2016 aurait eu pour effet d'augmenter ou de diminuer la juste valeur des placements de portefeuille et les gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements de portefeuille de 101 687 \$ (2015 : 99 374 \$).

La dette à long terme est assortie d'un taux d'intérêt fixe et expose donc l'Institut au risque de variations de la juste valeur découlant de la variation des taux. Le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé l'Institut est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également étant donné que l'Institut prévoit le remboursement de la dette selon l'échéancier prévu.

15. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés divulguées dans les états financiers et comptabilisées à leur valeur d'échange, l'Institut est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés, autre que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les principales opérations effectuées avec les apparentés, à l'exception de celles présentées distinctement dans les états financiers, se détaillent comme suit :

	2016 \$	2015 \$
Produits		
Enseignement régulier	374 255	443 305
Hébergement	166 842	150 453
Restauration	60 254	–
Services professionnels	53 870	67 242
Autres produits	7 032	11 650
	662 253	672 650
Charges		
Traitements et avantages sociaux	341 891	361 660
Fournitures pédagogiques et administratives	289 493	251 279
Entretien, réparations et services publics	577 223	550 295
Taxes foncières et autres	78 515	77 856
Services professionnels	85 623	108 642
Communications et déplacements	235 966	207 190
Autres frais administratifs	14 489	15 522
Intérêts sur la dette à long terme	2 297 212	2 016 741
	3 920 412	3 589 185

Les principaux soldes résultant des opérations effectuées avec des apparentés, à l'exception de ceux présentés distinctement dans les états financiers, se détaillent comme suit :

	2016 \$	2015 \$
Actif		
Créances	121 897	125 785
Charges payées d'avance	6 016	6 634
Passif		
Fournisseurs et frais courus	329 081	150 097
Intérêts courus	172 288	144 530

16. Événements postérieurs à la date des états financiers

L'Institut est présentement en processus d'appel d'offres pour le renouvellement d'un contrat de services d'entretien ménager et sanitaire, de plonge et de nettoyage des équipements, d'une durée de 5 ans. Il est prévu que ce contrat, comportant une clause de résiliation, débute à l'automne 2016. Il est estimé à un montant de 10 500 000 \$.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2015 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2016.

12

LES ÉTATS
FINANCIERS
DE L'INESSS

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

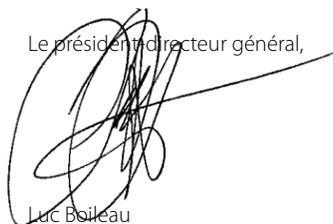
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Luc Boileau

Québec, le 15 juin 2017

La directrice des services administratifs
et du secrétariat général,



Caroline Roy



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 15 juin 2017

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Gouvernement du Québec	18 827 592	20 854 407	16 993 736
Autres revenus réseaux	242 200	378 352	234 509
Autres revenus	415 242	210 845	1 262 978
Intérêts	75 000	72 231	69 481
	19 560 034	21 515 835	18 560 704
Charges			
Traitements et avantages sociaux	17 831 734	16 717 843	14 277 230
Loyer	805 108	841 695	745 058
Services professionnels et administratifs	1 008 210	739 624	1 012 506
Services externes	322 359	533 553	583 775
Frais de déplacement	185 393	137 621	182 869
Papeterie, impression et frais de bureau	85 774	119 718	106 869
Frais de réunion, congrès et formation	80 189	111 348	119 151
Publicité, promotion et télécommunications	59 374	67 343	60 414
Frais généraux	10 031	54 654	51 286
Documentation	18 668	15 332	18 804
Assurances	3 829	4 220	4 237
Amortissement des immobilisations corporelles	236 067	251 700	222 765
	20 646 736	19 594 651	17 384 964
Excédent (déficit) de l'exercice	(1 086 702)	1 921 184	1 175 740
Excédent cumulé au début de l'exercice	5 630 090	5 630 090	4 454 350
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	4 543 388	7 551 274	5 630 090

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

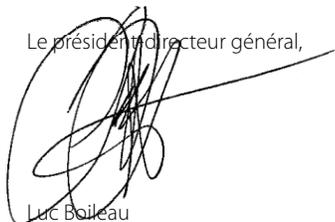
AU 31 MARS 2017

	2017	2016
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie	4 324 395	4 282 931
Équivalents de trésorerie portant intérêt au taux de 1,07% et échéant en avril 2017	5 000 000	4 000 000
	9 324 395	8 282 931
Contributions à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	2 859 682	911 899
Débiteurs (note 3)	613 400	619 311
	12 797 477	9 814 141
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	2 077 723	1 498 332
Contributions reportées	413 793	415 242
Provision pour vacances (note 5)	1 409 026	1 200 163
Provision pour congés de maladie (note 5)	1 498 127	1 337 715
Provision pour allocation de transition (note 5)	292 533	288 099
	5 691 202	4 739 551
Actifs financiers nets	7 106 275	5 074 590
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 6)	435 270	519 129
Charges payées d'avance	9 729	36 371
	444 999	555 500
Excédent cumulé (note 7)	7 551 274	5 630 090

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président-directeur général,



Luc Boileau

Le président du conseil d'administration,



Roger Paquet

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
	\$	\$	\$
Excédent (déficit) de l'exercice	(1 086 702)	1 921 184	1 175 740
Acquisition d'immobilisations corporelles	50 000	(167 841)	(119 763)
Amortissement des immobilisations corporelles	236 067	251 700	222 765
	(800 635)	2 005 043	1 278 742
Variation des charges payées d'avance	-	26 642	(4 264)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(800 635)	2 031 685	1 274 478
Actifs financiers nets au début de l'exercice	5 074 590	5 074 590	3 800 112
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	4 273 955	7 106 275	5 074 590

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2016
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	1 921 184	1 175 740
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	251 700	222 765
	2 172 884	1 398 505
Variations des actifs et passifs reliés au fonctionnement :		
Contributions à recevoir du MSSS	(1 947 783)	140 085
Débiteurs	5 911	(344 275)
Créditeurs et charges à payer	527 568	(221 593)
Contributions reportées	(1 449)	415 242
Provision pour vacances	208 863	179 280
Provision pour congés de maladie	160 412	99 401
Provision pour allocation de transition	4 434	(32 110)
Charges payées d'avance	26 642	(4 264)
	(1 015 402)	231 766
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 157 482	1 630 271
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(116 018)	(119 763)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 041 464	1 510 508
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	8 282 931	6 772 423
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	9 324 395	8 282 931

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2017

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (ci-après « l'Institut »), constitué par la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux* (RLRQ, chapitre I-13.03), a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il réalise notamment plusieurs activités d'évaluations, d'analyses et de recherches et entretient d'étroites collaborations avec les cliniciens, les gestionnaires et les chercheurs dans le domaine de la prestation des soins et services et avec l'ensemble des acteurs du système de santé et des services sociaux.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, c.1, 5e supplément) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c.I- 3), l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

L'Institut a succédé au Conseil du médicament, constitué en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'assurance médicaments* (RLRQ, chapitre A-29.01) et à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, constituée par le décret no 855-2000 (2000, G.O.2, 5248). Les opérations concernant le compte à fins déterminées de l'Institut à l'égard du décret cité précédemment ne font pas partie du cours normal de ses activités (note 11).

La *Loi concernant les soins de fin de vie* (L.R.C. c. S-32.0001) a institué, en vertu de l'article 38, la Commission sur les soins de fin de vie. La Commission des soins de fin de vie est composée de onze membres qui sont nommés par le gouvernement au premier alinéa de l'article 39 de cette loi. La gouverne et les opérations de la Commission sont indépendantes des activités normales de l'Institut (note 12).

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers conformément au *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. La provision pour congés de maladie, la provision pour allocation de transition ainsi que la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devise.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les contributions à recevoir du MSSS et les débiteurs (exception faite des taxes à la consommation) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer (exception faite des avantages sociaux à payer) et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

REVENUS

Gouvernement du Québec

Les contributions de l'exercice sont inscrites à titre de revenu dans l'exercice où elles sont autorisées, que tous les critères d'admissibilité sont rencontrés et, le cas échéant, que les stipulations sont respectées. Elles sont comptabilisées en contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Autres revenus réseaux, autres revenus et revenus d'intérêts

Les autres revenus réseaux sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus d'intérêts sont constatés selon le nombre de jours de détention des placements.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose des soldes en banque. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Les équivalents de trésorerie consistent, le cas échéant, en dépôts à terme assortis d'échéance de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée de la carrière active des employés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Provision pour allocation de transition

L'obligation à long terme découlant de l'allocation de transition accumulée par le cadre est évaluée sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et la charge correspondante qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le cadre, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

Provision pour vacances

La provision pour vacances n'a fait l'objet d'aucun calcul d'actualisation. L'Institut estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de l'Institut sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée indiquée ci-dessous.

Catégorie	Durée
Développement informatique	5 ans
Équipements de communication multimédia	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. DÉBITEURS

	2017	2016
	\$	\$
Gouvernement du Québec	154 722	251 383
Gouvernement du Québec – compte à fins déterminées (note 11)	278 343	239 595
Taxes à la consommation	157 276	94 672
Autres	23 059	33 661
	613 400	619 311

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2017	2016
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	1 092 103	686 376
Traitements	429 468	308 967
Avantages sociaux	556 152	502 989
	2 077 723	1 498 332

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**RÉGIMES DE RETRAITE**

Les membres du personnel régulier de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Au 1^{er} janvier 2017, le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 14,38 % à 15,03 %.

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 350 035 \$ (2016 : 1 337 830 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont pris en charge en totalité par l'Institut. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer, en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, à raison de 50 % pour les 132 premiers jours accumulés. Les salariés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées, peu importe le nombre, comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ à la retraite ou en préretraite.

Ce programme a été modifié en fonction de la convention collective 2015-2020 intervenue au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec. À compter du 1^{er} avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

La provision pour congés de maladie cumulables a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2017 :

	2017		2016	
	RREGOP	RRPE et RRAS	RREGOP	RRPE et RRAS
Taux d'indexation	3,55 %	3,75 %	3,80 %	4,05 %
Taux d'actualisation	3,22 %	2,41 %	3,09 %	2,37 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	17 ans	8 ans	16 ans	9 ans

PROVISION POUR ALLOCATION DE TRANSITION

L'allocation de transition est payable au moment du départ de l'employé, sauf si la personne concernée quitte pour occuper un poste dans le secteur public pendant la période correspondant à son allocation.

PROVISION POUR VACANCES, CONGÉS DE MALADIE ET ALLOCATION DE TRANSITION

Les variations de la provision pour vacances, congés de maladie et allocation de transition se détaillent comme suit :

	2017			2016		
	Vacances	Congés de maladie	Allocation de transition	Vacances	Congés de maladie	Allocation de transition
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde du début de l'exercice	1 200 163	1 337 715	288 099	1 020 883	1 238 314	320 209
Transferts	-	-	-	(3 528)	(14 908)	-
Charges de l'exercice	1 089 764	468 257	4 434	826 755	396 976	(32 110)
Prestations versées au cours de l'exercice	(880 901)	(307 845)	-	(643 947)	(282 667)	-
Solde à la fin de l'exercice	1 409 026	1 498 127	292 533	1 200 163	1 337 715	288 099

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017			2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Développement informatique	369 754	309 643	60 111	369 754	254 466	115 288
Équipements de communication multimédia	148 079	48 067	100 012	140 898	33 499	107 399
Équipement informatique	510 465	353 974	156 491	395 148	221 584	173 564
Mobilier et équipements	431 854	319 987	111 867	386 511	274 080	112 431
Améliorations locatives	18 287	11 498	6 789	18 287	7 840	10 447
	1 478 439	1 043 169	435 270	1 310 598	791 469	519 129

Les acquisitions et l'amortissement pour l'exercice clos le 31 mars 2017 sont les suivants :

	2017	2016	2017	2016
	Acquisitions	Acquisitions	Amortissement	Amortissement
	\$	\$	\$	\$
Développement informatique	-	17 099	55 177	65 037
Équipements de communication multimédia	7 181	12 619	14 568	13 188
Équipement informatique	115 317	55 191	132 390	76 958
Mobilier et équipements	45 343	31 397	45 907	64 117
Améliorations locatives	-	3 457	3 658	3 465
	167 841	119 763	251 700	222 765

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

L'Institut a acquis des équipements informatiques pour un montant de 40 878 \$ (2016 : 25 345 \$) et du mobilier pour un montant de 5 688 \$ (2016 : nil) qui n'ont pas été mis en service au 31 mars 2017. En conséquence, l'Institut n'a pas comptabilisé d'amortissement sur ces acquisitions.

Au 31 mars 2017, les acquisitions d'immobilisation corporelles financées par les créditeurs et charges à payer totalisent 51 823 \$ (2016 : nil).

7. EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé se compose de l'excédent cumulé non affecté et de l'excédent cumulé affecté.

7. EXCÉDENT CUMULÉ (SUITE)

2017

	Excédent cumulé affecté							Excédent cumulé non affecté	Total
	Vice-présidence science et gouvernance clinique	Direction des services de santé et de l'évaluation des technologies	Direction des services sociaux	Direction du médicament	Direction des services administratifs et du secrétariat général	INESSS – Pertinence clinique	Total		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	354 375	1 502 414	395 904	197 568	236 865	-	2 687 126	2 942 964	5 630 090
Affectation de l'exercice	113 265	1 157 609	988 738	150 000	90 000	300 000	2 799 612	(2 799 612)	-
Utilisation de l'exercice	(141 602)	(692 631)	(133 585)	(158 967)	(39 128)	(110 389)	(1 276 302)	1 276 302	-
Excédent de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	1 921 184	1 921 184
Solde à la fin de l'exercice	326 038	1 967 392	1 251 057	188 601	287 737	189 611	4 210 436	3 340 838	7 551 274

2016

	Excédent cumulé affecté						Excédent cumulé non affecté	Total
	Vice-présidence science et gouvernance clinique	Direction des services de santé et de l'évaluation des technologies	Direction des services sociaux	Direction du médicament	Direction des services administratifs et du secrétariat général	Total		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	354 375	1 924 826	418 800	-	-	2 698 001	1 756 349	4 454 350
Affectation de l'exercice	-	650 000	-	350 000	-	1 000 000	(1 000 000)	-
Virement	-	-	-	-	329 434	329 434	(329 434)	-
Utilisation de l'exercice	-	(1 072 412)	(22 896)	(152 432)	(92 569)	(1 340 309)	1 340 309	-
Excédent de l'exercice	-	-	-	-	-	-	1 175 740	1 175 740
Solde à la fin de l'exercice	354 375	1 502 414	395 904	197 568	236 865	2 687 126	2 942 964	5 630 090

Rapport annuel de gestion 2016-2017 | 73

8. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut a conclu des ententes d'occupation de locaux renouvelables annuellement et résiliables en tout temps ainsi que des ententes de location d'équipements échéant à différentes dates. L'Institut s'est engagé à verser un montant total de 822 604 \$ (2016 : 752 954 \$).

Les paiements annuels minimaux dans le cadre de ces ententes pour les quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

	2018	2019	2020	2021
	\$	\$	\$	\$
Ententes d'occupation de locaux	796 412	-	-	-
Ententes de location d'équipements	15 396	8 721	1 934	141
	811 808	8 721	1 934	141

9. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Institut a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui lui permettent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions de contrats. Les risques de crédit pour l'Institut sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux contributions à recevoir du MSSS et aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation. Au 31 mars 2017, l'exposition maximale au risque de crédit est la suivante :

	2017	2016
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 324 395	8 282 931
Contributions à recevoir du MSSS	2 859 682	911 899
Débiteurs	456 124	524 639
	12 640 201	9 719 469

9. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie soient placés auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux contributions à recevoir du MSSS et aux débiteurs est réduit puisque 95 % (2016 : 94 %) de ces derniers proviennent principalement d'entités gouvernementales. Les contributions à recevoir du MSSS et les débiteurs seront encaissés au cours du prochain exercice.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'Institut finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles par les flux de trésorerie provenant principalement des contributions gouvernementales. L'Institut respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les prévisions budgétaires et de trésorerie établies, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

L'Institut est exposé au risque de liquidité sur ses créditeurs et charges à payer (exception faite des avantages sociaux à payer) et sur la provision pour vacances. Compte tenu que ceux-ci ont une échéance inférieure à un an aux 31 mars 2017 et 2016, l'exposition de l'Institut au risque de liquidité est minime.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le seul risque auquel l'Institut est exposé est le risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Institut gère sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie en fonction de ses besoins et de façon à optimiser ses revenus d'intérêt.

La trésorerie et équivalents de trésorerie porte intérêt au taux du marché et à taux fixe. Le taux d'intérêt effectif sur les équivalents de trésorerie durant l'exercice a varié de 0,90 % à 1,07 %.

Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2017 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 40 597 \$ respectivement (2016 : 28 560 \$).

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ces activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Toutefois, l'Institut et le MSSS ont convenu que ce dernier maintient ses services de soutien en ressources informationnelles. Ces services sont rendus gratuitement.

11. COMPTE À FINS DÉTERMINÉES POUR LA FORMATION, LE PARTENARIAT ET L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Le Conseil du médicament dans le cadre de ses activités répondant aux critères d'utilisation spécifiés au décret no 463-95 du 5 avril 1995, modifié par le décret no 309-99 du 31 mars 1999 utilisait un compte à fins déterminées « Compte pour la formation, le partenariat et l'organisation d'événements spéciaux » pour l'application de l'entente de principe sur l'établissement d'un programme de partenariat entre le gouvernement du Québec et les compagnies de recherche pharmaceutiques du Canada Rx&D et pour l'application des ententes spécifiques à l'utilisation optimale des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) et les fabricants d'inhibiteurs sélectifs de la cox-2 (COXIBS).

Le compte à fins déterminées comprend les sommes déposées par le MSSS et sa gestion devait s'effectuer conformément aux modalités de gestion établies dans la décision du Conseil du trésor no 187026 du 4 avril 1995.

Le compte à fins déterminées est toujours utilisé par l'Institut en vertu de ces décrets, mais est géré exclusivement par le MSSS. Les fonds du compte à fins déterminées servent toujours à payer les coûts des activités de l'Institut encadrées par ces décrets. Ces coûts ne font pas partie du cours normal des activités de l'Institut. L'Institut agit comme agent intermédiaire et ne facture aucuns honoraires de gestion à cet égard. Les montants utilisés dans le cadre de ces activités ne font pas partie des charges de l'Institut.

Au cours de l'exercice 2017, un montant de 672 904 \$ en traitements et avantages sociaux et en services professionnels et administratifs a été engagé (2016 : 239 595 \$) et sera remboursé par le compte à fins déterminées. Le montant à recevoir lié à cette transaction s'élève à 278 343 \$ (2016 : 239 595 \$).

12. COMMISSION SUR LES SOINS DE FIN DE VIE

La Commission sur les soins de fin de vie (ci-après, « Commission ») est constituée en vertu de l'article 38 de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001). Les opérations concernant la Commission sur les soins de fin de vie qui se tiennent à l'Institut ne font pas partie du cours normal des activités de l'Institut.

L'Institut a accepté d'héberger dans ses locaux la Commission sur les soins de fin de vie à la demande du Ministère. Le rôle de l'Institut consiste à offrir les espaces de travail, le matériel requis pour les ressources humaines et les services administratifs pour assurer le bon déroulement de la Commission. Par conséquent, il n'y a aucun lien d'autorité entre l'Institut et la Commission.

Les sommes reçues pour la Commission servent à rembourser les coûts des activités de celle-ci. L'Institut agit comme agent intermédiaire et facture des honoraires de gestion qui s'élevaient à 135 000 \$ en 2017 (2016 : nil). Les honoraires sont inclus dans les autres revenus de l'Institut.

Le montant à payer à la Commission est présenté dans les crédettes et charges à payer et s'élève à 66 822 \$ (2016 : nil).

13. PROTOCOLES D'ACCORD RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EFFECTUÉES POUR LE COMPTE D'UN ORGANISME NATIONAL DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Ce protocole d'accord est relatif à un programme confié à la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu de l'article 2 de la *Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec* (RLRQ, c. R-5).

Le MSSS a signé deux protocoles d'accord avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec respectivement, ces protocoles ont pour objet la détermination des conditions d'exercice et de rémunération des médecins qui accomplissent des activités, soit à titre de président, de membre ou de médecin mandaté d'un conseil ou comité d'un organisme national. Les organismes nationaux reconnus par les parties de ce protocole sont le MSSS et l'Institut. Aucune contrepartie n'est versée en vertu de ces protocoles.

Une banque d'heures maximale par année civile est attribuée à l'Institut : 2 050 heures (2016 : 2 050 heures) pour les médecins omnipraticiens et de 7 728 heures (2016 : 7 728 heures) pour les médecins spécialistes.

Pour l'exercice 2017, l'Institut a utilisé 5 547 heures de ces banques (2016 : 5 031 heures).

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2016 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017.

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit, pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Original signé
Nicole Damestoy
Présidente-directrice générale

Original signé
Paul Lafèche, CPA, CA
Chef de service des ressources financières

Québec, le 21 juin 2017



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national de santé publique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Institut national de santé publique du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2017 et 2016, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que l'Institut national de santé publique du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'Institut national de santé publique du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement.

Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation estimée	
	En dollars	
	2017	2016
État de la situation financière		
Subventions à recevoir		
Gouvernement du Québec	14 128 081	11 847 893
Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	14 128 081	11 847 893
Dette nette et excédent cumulé	-	-

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 21 juin 2017

Résultats et excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017		2016
	BUDGET \$	RÉEL \$	RÉEL \$
Revenus			
Subventions du gouvernement du Québec	57 604 700	57 146 876	55 971 509
Subventions du gouvernement du Canada	2 022 800	2 119 735	2 304 416
Ventes de services	6 744 000	7 921 410	6 941 016
Autres revenus	2 396 600	1 853 719	2 111 088
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	380 000	260 092	380 382
Intérêts	210 000	282 602	292 007
	69 358 100	69 584 434	68 000 418
Charges			
Salaires et avantages sociaux (note 3)	45 519 900	44 834 069	44 558 303
Services professionnels et administratifs	6 795 500	5 660 265	4 906 333
Fournitures médicales et de laboratoire	3 491 800	3 260 985	3 192 685
Locaux	5 307 100	5 169 734	5 150 004
Amortissement des immobilisations corporelles	2 901 900	2 345 970	2 493 663
Frais de déplacement	755 800	655 080	654 484
Intérêts sur la dette	2 000	2 075	7 227
Frais de bureau	462 800	577 195	493 502
Papeterie et impression	294 400	276 208	278 377
Frais de comité	83 000	65 868	66 137
Entretien et réparations	4 078 000	4 204 859	4 346 121
Frais d'organisation de formation externe	283 400	290 037	222 981
Formation interne	182 600	201 605	193 530
Télécommunications	228 700	236 847	240 346
Documentation	236 300	220 169	215 798
Matériel roulant	70 200	113 940	100 346
Location d'équipements	143 900	132 849	120 579
Assurances	74 400	73 512	73 715
Créances irrécouvrables (recouvrées)	45 000	69 049	(3 071)
Frais bancaires	18 000	13 916	12 096
Perte sur disposition d'immobilisations		1 295	-
	70 974 700	68 405 527	67 323 156
Excédent (déficit) de l'exercice	(1 616 600)	1 178 907	677 262
Excédent cumulé au début de l'exercice	13 373 779	13 373 779	12 696 517
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (notes 4 et 19)	11 757 179	14 552 686	13 373 779

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

État de la situation financière au 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	11 995 205	24 896 902
Dépôt à terme (note 5)	11 000 000	-
Créances (note 6)	3 722 897	5 187 933
Subventions à recevoir (note 7)	11 373 761	7 052 005
	38 091 863	37 136 840
PASSIF		
Charges à payer et frais courus (note 8)	12 198 892	11 882 497
Emprunt (note 9)	14 049 779	12 795 018
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 10)	699 160	80 269
Revenus reportés (note 11)	20 832 160	21 191 356
Provision pour congés de maladie (note 12)	95 783	173 767
Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles (note 13)	946 974	715 566
	48 822 748	46 838 473
DETTE NETTE	(10 730 885)	(9 701 633)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	24 093 690	21 658 644
Stocks de fournitures	171 961	154 246
Charges payées d'avance	1 017 920	1 262 522
	25 283 571	23 075 412
EXCÉDENT CUMULÉ (note 4)	14 552 686	13 373 779

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Obligations contractuelles (note 16)



Original signé
Nicole Damestoy
Présidente-directrice générale

Carole Larouche, MBA
Présidente du comité d'audit

État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017		2016
	BUDGET \$	RÉEL \$	RÉEL \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(1 616 600)	1 178 907	677 262
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 912 200)	(3 103 776)	(3 238 316)
Disposition et transfert d'immobilisations corporelles	1 600 000	(1 522 479)	1 525 534
Amortissement des immobilisations corporelles	2 901 900	2 345 970	2 493 663
Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles	(120 000)	(154 761)	(150 788)
	(1 530 300)	(2 435 046)	630 093
Acquisition de stocks de fournitures		(3 278 700)	(3 178 229)
Acquisition de charges payées d'avance		(1 520 148)	(2 234 531)
Utilisation de stocks de fournitures		3 260 985	3 192 685
Utilisation de charges payées d'avance		1 764 750	2 096 049
		226 887	(124 026)
(Augmentation) diminution de la dette nette	(3 146 900)	(1 029 252)	1 183 329
Dette nette au début de l'exercice	(9 701 633)	(9 701 633)	(10 884 962)
Dette nette à la fin de l'exercice	(12 848 533)	(10 730 885)	(9 701 633)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	1 178 907	677 262
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 345 970	2 493 663
Perte sur disposition d'immobilisations	1 295	-
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	(260 092)	(380 382)
	3 266 080	2 790 543
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Créances	(60 498)	1 239 933
Subventions à recevoir	(4 321 756)	(118 216)
Stocks de fournitures	(17 715)	14 456
Charges payées d'avance	244 602	(138 482)
Charges à payer et frais courus (note 14)	517 128	1 134 342
Revenus reportés	(359 196)	(1 280 143)
Encaissement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	491 500	50 000
Provision pour congés de maladie	(77 984)	(8 600)
	(3 583 919)	893 290
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(317 839)	3 683 833
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Dépôt à terme remboursé	-	10 000 000
Dépôts à terme effectués (note 5)	(11 000 000)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(11 000 000)	10 000 000
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 14)	(2 750 370)	(3 354 615)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	1 760	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations (note 14)	(2 748 610)	(3 354 615)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués	1 254 761	(233 060)
Remboursements de l'emprunt et des obligations sous contrats de location-acquisition	(90 009)	(92 030)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 164 752	(325 090)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(12 901 697)	10 004 128
Trésorerie au début de l'exercice	24 896 902	14 892 774
Trésorerie à la fin de l'exercice	11 995 205	24 896 902
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts reçus	222 983	311 754
Intérêts versés	2 075	7 227

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

1 CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national de santé publique du Québec, ci-après « l'Institut », constitué par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.1.1), est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les établissements de santé, institués en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Institut n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comparable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour congés de maladie et la provision pour vacances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Instruments financiers

La trésorerie, les dépôts à terme, les créances (à l'exception des taxes à recevoir) et les subventions à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des taxes à payer et des charges sociales) et l'emprunt sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Constataion des revenus

Les paiements de transfert relatifs aux projets spéciaux sont comptabilisés à titre de revenu lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints. Ils sont comptabilisés à titre de revenus reportés ou de subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles lorsqu'ils sont assortis de stipulations qui créent un passif. Le revenu relatif au transfert est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que le passif est réglé.

Les subventions provenant de tiers (autres que les gouvernements) relatives aux projets spéciaux sont reportées lorsqu'elles sont grevées d'affectations d'origine externe qui stipulent comment elles doivent être utilisées, puis comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date du règlement et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

PASSIFS FINANCIERS

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. Les obligations à court terme sont comptabilisées au coût.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles

Les subventions reçues des partenaires pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées indiquées ci-dessous :

Aménagements majeurs	Sur la durée des baux
Équipements spécialisés	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels et licences	3 à 5 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipements spécialisés sous contrats de location-acquisition	10 ans

Les développements informatiques en cours ne sont pas amortis. Ils seront amortis à compter de la date de mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Ils sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel les stocks sont consommés.

3 SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les salaires et avantages sociaux n'incluent pas les salaires des médecins, qui sont assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

4 EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé se compose de l'excédent cumulé non affecté et de l'excédent cumulé affecté.

	2017			2016
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Excédent cumulé non affecté				
Solde au début	592 168	963 072	1 555 240	1 016 846
Excédent annuel	1 152 371	902 703	2 055 074	2 028 460
Transfert de l'excédent cumulé affecté	-	-	-	9 934
Transfert à l'excédent cumulé affecté	(1 100 000)	(1 457 909)	(2 557 909)	(1 500 000)
Solde à la fin	644 539	407 866	1 052 405	1 555 240
Excédent cumulé affecté				
Solde au début	8 917 620	2 900 919	11 818 539	11 679 671
Déficit annuel relatif à l'excédent affecté	(600 035)	(276 132)	(876 167)	(1 351 198)
Transfert de l'excédent cumulé affecté	600 000	(600 000)	-	-
Transfert à l'excédent cumulé non affecté	-	-	-	(9 934)
Transfert de l'excédent cumulé non affecté	1 100 000	1 457 909	2 557 909	1 500 000
Solde à la fin	10 017 585	3 482 696	13 500 281	11 818 539
Total (note 19)	10 662 124	3 890 562	14 552 686	13 373 779

L'excédent cumulé affecté se compose de l'excédent cumulé affecté des activités régulières et de l'excédent cumulé affecté des projets spéciaux.

L'excédent cumulé affecté de 13 500 281 \$ (11 818 539 \$ en 2016) sera utilisé, conformément à la politique en vigueur adoptée par le conseil d'administration de l'Institut, pour combler le financement de projets autorisés ayant trait à l'innovation scientifique, pour des projets particuliers en relation directe avec la mission de l'Institut, pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, notamment des équipements spécialisés de laboratoire et des systèmes d'information, et pour la gestion des risques.

5 DÉPÔTS À TERME

Certificat de dépôt non rachetable, à taux fixe de 1,30 %, échéant le 2 mai 2017

Certificat de dépôt non rachetable, à taux fixe de 1,75 %, échéant le 2 novembre 2017

2017	2016
\$	\$
3 000 000	-
8 000 000	-
11 000 000	-

6 CRÉANCES

	2017	2016
	\$	\$
Gouvernement du Québec	725 026	2 513 206
Gouvernement du Canada	1 317 106	1 011 710
Clients	1 680 765	1 663 017
	3 722 897	5 187 933

7 SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2017	2016
	\$	\$
Gouvernement du Québec	9 535 443	6 227 883
Gouvernement du Canada	546 934	411 194
Autres	1 291 384	412 928
	11 373 761	7 052 005

8 CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2017	2016
	\$	\$
Gouvernement du Québec	263 137	516 251
Provision pour congés de maladie payables annuellement	222 758	232 779
Provision pour vacances	3 643 146	3 715 414
Salaires	1 711 912	1 608 462
Charges sociales	242 312	434 489
Autres	6 115 627	5 375 102
	12 198 892	11 882 497

9 EMPRUNT

	2017	2016
	\$	\$
Marge de crédit	14 049 779	12 795 018

L'Institut dispose d'une marge de crédit pour la réalisation des activités liées au développement informatique en cours. La marge de crédit, d'un montant autorisé de 15 635 897 \$, porte intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, plus 0,3 %, et vient à échéance en octobre 2017. Au 31 mars 2017, le taux est de 1,198 % (1,181 % en 2016).

10 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2017	2016
	\$	\$
Emprunts sur billets :		
Taux fixe de 5,52 %, garanti par la créance à recevoir, remboursable par versements mensuels de 8 271 \$ incluant capital et intérêts, échu en janvier 2017	-	80 269
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition :		
Location d'équipement avec option d'achat, versements mensuels en capital de 6 945 \$, au taux de 2,9 %, échéant en février 2022	416 700	-
Location d'équipement avec option d'achat, versements mensuels en capital de 4 870 \$, au taux de 2,9 %, échéant en janvier 2022	282 460	-
	699 160	80 269

Le montant des versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit :

	\$
2017-2018	148 725
2018-2019	141 780
2019-2020	141 780
2020-2021	141 780
2021-2022	125 095

11 REVENUS REPORTÉS

	2017			
	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Canada	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde de début de l'exercice	17 964 486	373 817	2 853 053	21 191 356
Contributions de l'exercice courant	22 927 481	2 146 168	8 085 996	33 159 645
Virement de l'exercice	(23 174 453)	(2 118 535)	(8 225 853)	(33 518 841)
Solde de fin de l'exercice	<u>17 717 514</u>	<u>401 450</u>	<u>2 713 196</u>	<u>20 832 160</u>

	2016			
	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Canada	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde de début de l'exercice	19 627 139	601 074	2 243 286	22 471 499
Contributions de l'exercice courant	20 851 556	2 070 977	8 479 178	31 401 711
Virement de l'exercice	(22 514 209)	(2 298 234)	(7 869 411)	(32 681 854)
Solde de fin de l'exercice	<u>17 964 486</u>	<u>373 817</u>	<u>2 853 053</u>	<u>21 191 356</u>

12 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2017, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible, et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS, et d'un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 336 566 \$ (3 320 743 \$ en 2016). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

12 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Provision pour congés de maladie

Les obligations relatives aux congés de maladie accumulés sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

L'Institut ne dispose pas d'un programme d'accumulation à long terme de congés de maladie. Cependant, l'Institut reconnaît les banques de maladie accumulées par les salariés lorsqu'ils sont transférés à l'Institut par un organisme disposant d'un tel programme. Par contre, le droit d'accumuler des congés de maladie se termine au moment du transfert.

Les salariés visés ont le droit annuellement de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, à raison de 100 % pour les 60 premiers jours accumulés et de 50 % pour les jours additionnels, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 90 jours. Les salariés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

La provision pour congés de maladie est ajustée pour tenir compte des ajustements salariaux annuels. Elle est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

La provision pour congés de maladie provenant du programme d'accumulation pour des employés transférés a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2017	2016
	RRPE et RREGOP	RRPE et RREGOP
Taux d'indexation	1,00 %	1,00 %
Taux d'actualisation	0,00 %	0,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 an	0 an
	2017	2016
	\$	\$
Solde au début	173 767	182 367
Charge de l'exercice	2 563	5 609
Prestations versées au cours de l'exercice	(80 547)	(14 209)
Solde à la fin	95 783	173 767

13 SUBVENTIONS REPORTÉES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017	2016
	\$	\$
Solde de début de l'exercice	715 566	1 045 948
Augmentation de l'exercice	491 500	50 000
Virement de l'exercice	(260 092)	(380 382)
	231 408	(330 382)
Solde de fin de l'exercice	946 974	715 566

14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Aménagements majeurs	Équipements spécialisés	Matériel informatique	Logiciels et licences	Matériel roulant	Mobilier et équipements	Améliorations locatives	Développements informatiques en cours	Équipements spécialisés sous contrats de location-acquisition	2017
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	11 969 580	12 228 270	5 056 098	1 912 154	1 480 211	3 785 977	248 883	13 429 945	–	50 111 118
Acquisitions	–	1 271 797	198 516	109 177	–	134 909	12 663	822 575	708 900	3 258 537
Dispositions	–	–	–	–	(20 370)	–	–	–	–	(20 370)
Radiations et transferts	–	(1 028 315)	(1 577 895)	(108 107)	–	–	–	1 525 534	–	(1 188 783)
Solde à la fin	11 969 580	12 471 752	3 676 719	1 913 224	1 459 841	3 920 886	261 546	15 778 054	708 900	52 160 502
Amortissement cumulé										
Solde au début	9 417 767	8 639 767	4 313 711	888 069	1 413 823	3 530 457	248 880	–	–	28 452 474
Amortissement	641 087	807 611	396 187	343 989	18 681	101 704	1 266	–	35 445	2 345 970
Dispositions	–	–	–	–	(17 315)	–	–	–	–	(17 315)
Radiations	–	(1 028 315)	(1 577 895)	(108 107)	–	–	–	–	–	(2 714 317)
Solde à la fin	10 058 854	8 419 063	3 132 003	1 123 951	1 415 189	3 632 161	250 146	–	35 445	28 066 812
Valeur comptable nette	1 910 726	4 052 689	544 716	789 273	44 652	288 725	11 400	15 778 054	673 455	24 093 690

	Aménagements majeurs	Équipements spécialisés	Matériel informatique	Logiciels et licences	Matériel roulant	Mobilier et équipements	Améliorations locatives	Développements informatiques en cours	Équipements spécialisés sous contrats de location-acquisition	2016
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	11 969 580	12 618 220	5 129 920	1 699 488	1 427 678	3 740 138	248 883	12 847 061	–	49 680 968
Acquisitions	–	614 137	267 884	204 693	52 533	45 839	–	2 204 018	–	3 389 104
Radiations et transferts	–	(1 004 087)	(341 706)	7 973	–	–	–	(1 621 134)	–	(2 958 954)
Solde à la fin	11 969 580	12 228 270	5 056 098	1 912 154	1 480 211	3 785 977	248 883	13 429 945	–	50 111 118
Amortissement cumulé										
Solde au début	8 776 680	8 776 744	4 164 851	639 446	1 371 903	3 417 853	244 754	–	–	27 392 231
Amortissement	641 087	867 110	490 566	336 250	41 920	112 604	4 126	–	–	2 493 663
Radiations	–	(1 004 087)	(341 706)	(87 627)	–	–	–	–	–	(1 433 420)
Solde à la fin	9 417 767	8 639 767	4 313 711	888 069	1 413 823	3 530 457	248 880	–	–	28 452 474
Valeur comptable nette	2 551 813	3 588 503	742 387	1 024 085	66 388	255 520	3	13 429 945	–	21 658 644

Les charges à payer et frais courus liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élèvent à 261 216\$ (461 949\$ en 2016). Un transfert de 1 525 534\$ n'est pas présenté à l'état des flux de trésorerie, étant donné qu'il n'entraîne pas de mouvement de trésorerie.

14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Les développements informatiques en cours incluent la participation de l'Institut à la réalisation de la phase québécoise de la solution pancanadienne nommée PANORAMA. Au 31 mars 2017, la participation de l'Institut, qui s'élève à 14 128 081 \$ (11 847 893 \$ en 2016), permet de développer un système d'information en protection des maladies infectieuses (SI-PMI) qui soutiendra les fonctions suivantes :

- La gestion de l'immunisation incluant le registre de vaccination, le suivi des manifestations cliniques inhabituelles et la gestion des produits immunisants;
- La surveillance et le signalement des syndromes infectieux et des maladies à déclaration obligatoire;
- La gestion des cas et des contacts des maladies infectieuses;
- La gestion des éclosions liées aux poussées épidémiques de maladies infectieuses;
- La gestion des alertes sanitaires.

Le développement en cours SI-PMI, d'un montant total autorisé de 34 884 335 \$, est financé de la façon suivante :

	\$
Marge de crédit autorisée (note 9)	15 635 897
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale	9 202 517
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	10 045 921
	34 884 335

Au 31 mars 2017, un montant de 27 900 578 \$ (27 145 924 \$ en 2016) a été investi dans le développement en cours SI-PMI et la participation dans l'actif s'élève à 14 128 081 \$ (11 847 893 \$ en 2016) pour l'Institut, à 7 932 280 \$ (7 932 280 \$ en 2016) pour le CIUSSS de la Capitale-Nationale et à 5 840 217 \$ (7 365 751 \$ en 2016) pour le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Les créances à recevoir liées au transfert d'immobilisations corporelles du développement en cours SI-PMI sont nulles (1 525 534 \$ en 2016).

La marge de crédit, d'un montant autorisé de 15 635 897 \$, est réservée à cette fin. Les intérêts de la marge de crédit, d'une somme de 154 761 \$ (150 788 \$ en 2016), sont capitalisés au coût du développement informatique en cours SI-PMI. Lorsque le développement informatique en cours SI-PMI sera terminé, la marge de crédit sera transférée dans un emprunt. Cet emprunt sera remboursé à partir de nouvelles subventions octroyées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Aucun amortissement n'a été comptabilisé relativement aux développements informatiques en cours, étant donné que les systèmes ne sont pas en service au 31 mars 2017.

15 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 mars 2017, l'Institut s'est engagé auprès de l'axe de recherche « Santé des populations et environnementale » du CHU de Québec à verser, jusqu'en décembre 2020, un montant maximum de 444 867 \$ (872 924 \$ en 2016) pour la réalisation de divers mandats en santé publique.

L'Institut s'est également engagé en vertu d'ententes à verser un montant de 9 730 485 \$ (5 042 061 \$ en 2016) pour la réalisation de divers travaux. Les paiements minimums exigibles en vertu de ces ententes pour les cinq prochains exercices s'élèvent aux sommes suivantes :

	\$
2017-2018	4 154 919
2018-2019	2 960 442
2019-2020	2 461 945
2020-2021	84 502
2021-2022	68 677

17 FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges des services de soutien offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

18 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour l'Institut sont liés à la trésorerie, aux dépôts à terme, aux créances et aux subventions à recevoir.

Au 31 mars 2017, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie, aux créances et aux subventions à recevoir correspond à la valeur comptable.

La trésorerie et les dépôts à terme sont détenus dans une institution financière de premier ordre et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit associé est minime.

L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances et subventions à recevoir. Au 31 mars 2017, 80 % (75 % en 2016) des créances et des subventions à recevoir proviennent des gouvernements provincial et fédéral. De plus, l'Institut a provisionné des créances douteuses pour un montant de 162 643 \$ (93 594 \$ en 2016). La direction est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances et subventions à recevoir au 31 mars.

	2017				
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	de 61 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Gouvernement du Québec	1 040 589	3 107 050	100 613	6 446 103	10 694 355
Gouvernement du Canada	1 540 287	152	-	323 601	1 864 040
Autres	1 091 550	110 342	233 765	455 993	1 891 650
	3 672 426	3 217 544	334 378	7 225 697	14 450 045

	2016				
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	de 61 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Gouvernement du Québec	2 280 990	295 767	1 717 047	4 447 285	8 741 089
Gouvernement du Canada	1 252 114	161 059	113	9 618	1 422 904
Autres	913 382	81 205	148 221	346 671	1 489 479
	4 446 486	538 031	1 865 381	4 803 574	11 653 472

Les créances incluent également des taxes à recevoir pour un montant de 646 613 \$ (586 466 \$ en 2016) qui ne sont pas des instruments financiers.

18 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

L'évolution de la provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début	93 594	113 263
Perte (gain) de valeur comptabilisée	69 049	(3 071)
Reprise de provision	-	(16 598)
Solde à la fin	<u>162 643</u>	<u>93 594</u>

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'Institut gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant, au besoin, à ses facilités de crédit. L'Institut établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2017			
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Total
Emprunt	14 148 002	-	-	14 148 002
Charges à payer et frais courus	11 845 516	-	-	11 845 516
	<u>25 993 518</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>25 993 518</u>

	2016			
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Total
Emprunt	12 858 360	-	-	12 858 360
Charges à payer et frais courus	11 222 265	-	-	11 222 265
Dette	82 710	-	-	82 710
	<u>24 163 335</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>24 163 335</u>

Les charges à payer et frais courus incluent également des taxes à payer et des charges sociales pour un montant de 353 376 \$ (660 232 \$ en 2016) qui ne sont pas des instruments financiers.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que le flux de trésorerie futur d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. L'Institut est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Institut est exposé au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables. Les dépôts à terme de l'Institut portent intérêt à taux fixe, réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et au taux d'intérêt, car ils sont détenus jusqu'à échéance.

Une augmentation immédiate et soutenue au 31 mars 2017 de 1 % des taux d'intérêt aurait pour effet d'augmenter la charge d'intérêts capitalisée de 141 000 \$ (128 000 \$ en 2016), tandis qu'une baisse de 1 % des taux d'intérêt réduirait la charge d'intérêts capitalisée du même montant.

19 RÉSULTATS PAR ACTIVITÉS

	2017			2016		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Subventions du gouvernement du Québec	33 972 423	23 174 453	57 146 876	33 457 300	22 514 209	55 971 509
Subventions du gouvernement du Canada	1 200	2 118 535	2 119 735	6 182	2 298 234	2 304 416
Ventes de services	1 916 832	6 004 578	7 921 410	1 544 736	5 396 280	6 941 016
Autres revenus	49 078	1 804 641	1 853 719	210 781	1 900 307	2 111 088
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	54 458	205 634	260 092	44 558	335 824	380 382
Intérêts	71 602	211 000	282 602	55 007	237 000	292 007
	36 065 593	33 518 841	69 584 434	35 318 564	32 681 854	68 000 418
Charges						
Salaires et avantages sociaux (note 3)	24 689 935	20 144 134	44 834 069	25 013 281	19 545 022	44 558 303
Services professionnels et administratifs	1 977 061	3 683 204	5 660 265	2 027 103	2 879 230	4 906 333
Fournitures médicales et de laboratoire	1 940 390	1 320 595	3 260 985	1 924 701	1 267 984	3 192 685
Locaux	5 165 114	4 620	5 169 734	5 143 604	6 400	5 150 004
Amortissement des immobilisations corporelles	1 910 297	435 673	2 345 970	1 951 378	542 285	2 493 663
Frais de déplacement	302 254	352 826	655 080	302 261	352 223	654 484
Intérêts sur la dette	–	2 075	2 075	–	7 227	7 227
Frais de bureau	362 023	215 172	577 195	283 650	209 852	493 502
Papeterie et impression	24 920	251 288	276 208	28 912	249 465	278 377
Frais de comité	47 508	18 360	65 868	53 375	12 762	66 137
Entretien et réparations	1 164 153	3 040 706	4 204 859	1 148 809	3 197 312	4 346 121
Frais d'organisation de formation externe	–	290 037	290 037	1 096	221 885	222 981
Formation interne	100 618	100 987	201 605	116 386	77 144	193 530
Télécommunications	173 100	63 747	236 847	163 773	76 573	240 346
Documentation	163 771	56 398	220 169	194 894	20 904	215 798
Matériel roulant	77 522	36 418	113 940	66 764	33 582	100 346
Location d'équipements	121 604	11 245	132 849	117 498	3 081	120 579
Assurances	64 331	9 181	73 512	64 307	9 408	73 715
Créances irrécouvrables (recouvrées)	13 445	55 604	69 049	(24 729)	21 658	(3 071)
Frais bancaires	13 916	–	13 916	12 086	10	12 096
Perte sur cession d'immobilisations	1 295	–	1 295	–	–	–
Frais généraux (note 17)	(2 800 000)	2 800 000	–	(2 800 000)	2 800 000	–
	35 513 257	32 892 270	68 405 527	35 789 149	31 534 007	67 323 156
Excédent (déficit) de l'exercice	552 336	626 571	1 178 907	(470 585)	1 147 847	677 262
Excédent cumulé au début de l'exercice	9 509 788	3 863 991	13 373 779	8 833 328	3 863 189	12 696 517
Transferts de l'excédent cumulé	600 000	(600 000)	–	1 147 045	(1 147 045)	–
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 4)	10 662 124	3 890 562	14 552 686	9 509 788	3 863 991	13 373 779

20 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut national des mines (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration et son comité d'audit surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et le conseil d'administration approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit ou le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Robert Marquis

Val-d'Or, le 24 mai 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national des mines, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national des mines au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 24 mai 2017

INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017 Budget	2017 Réal	2016 Réal
	\$	\$	\$
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec	970 000	970 000	970 000
Intérêts	5 000	5 533	4 706
Ventes de livres	-	9 695	32 499
Autres	16 815	159	3 532
	<u>991 815</u>	<u>985 387</u>	<u>1 010 737</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	592 909	603 314	499 461
Services professionnels	408 875	228 441	229 194
Frais de déplacement	76 000	60 494	50 411
Amortissement des immobilisations corporelles	41 300	18 206	24 420
Publicité et communication	46 100	29 928	42 217
Coût des ventes de livres	-	16 993	41 935
Fournitures et approvisionnements	40 750	14 975	12 109
Frais de formation	6 000	1 844	3 990
Frais financiers	1 100	568	934
Frais de représentation	3 915	3 843	2 161
	<u>1 216 949</u>	<u>978 606</u>	<u>906 832</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(225 134)	6 781	103 905
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	621 210	621 210	517 305
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>396 076</u>	<u>627 991</u>	<u>621 210</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 AU 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	634 962	586 248
Comptes à recevoir (note 3)	37 157	45 651
Stocks destinés à la revente	<u>2 007</u>	<u>20 371</u>
	<u>674 126</u>	<u>652 270</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	<u>119 686</u>	<u>105 754</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>554 440</u>	<u>546 516</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 6)	31 945	48 526
Charges payées d'avance	<u>41 606</u>	<u>26 168</u>
	<u>73 551</u>	<u>74 694</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>627 991</u>	<u>621 210</u>
Obligations contractuelles (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



Pour M. François Biron, président du conseil d'administration
 Mme Johanne Fournier, vice-présidente du conseil d'administration



Mme Johanne Jean, présidente du comité d'audit

INSTITUT NATIONAL DES MINES
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017 Budget	2017 Réal	2016 Réal
	\$	\$	\$
Excédent (Déficit) de l'exercice	(225 134)	6 781	103 905
Amortissement des immobilisations corporelles	41 300	18 206	24 420
Acquisition d'immobilisations corporelles	41 300	(1 625)	(2 527)
	-	(15 438)	(17 455)
Augmentation (Diminution) des actifs financiers nets	(183 834)	7 924	108 343
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	546 516	546 516	438 173
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	362 682	554 440	546 516

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	6 781	103 905
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	18 206	24 420
	<u>24 987</u>	<u>128 325</u>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Comptes à recevoir	8 494	(7 391)
Stocks destinés à la revente	18 364	(20 371)
Créditeurs et charges à payer	13 932	(18 278)
Charges payées d'avance	(15 438)	(17 455)
	<u>25 352</u>	<u>(63 495)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>50 339</u>	<u>64 830</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 625)	(2 527)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(1 625)</u>	<u>(2 527)</u>
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>48 714</u>	<u>62 303</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>586 248</u>	<u>523 945</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>634 962</u>	<u>586 248</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2017

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national des mines (l'Institut) est un mandataire de l'État institué en vertu de l'article 3 de la *Loi sur l'Institut des mines* (RLRQ, c. I-13.1.2), le 28 juin 2010, dont la mission est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Plus particulièrement, sa mission consiste à :

1. coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
2. estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
3. soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
4. participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel Comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tel que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Instruments financiers

Les états financiers comprennent des éléments d'actif financier et de passif financier. Leur évaluation dépend de leur classement comme il est décrit ci-après :

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les comptes à recevoir excluant les taxes à la consommation sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les fournisseurs et les traitements inclus dans le poste des créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES REVENUS

Contribution du gouvernement

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de contribution du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à des revenus dans la mesure où ladite contribution est autorisée, que l'Institut a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elle est comptabilisée en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les revenus reportés sont virés aux revenus à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Ventes de livres

Les revenus provenant de la vente de livres sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et qu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des produits finis se compose du coût des matières premières et d'une juste part de la main-d'œuvre et des frais généraux de fabrication fixes et variables appropriés. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

PASSIFS FINANCIERS

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

Équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	7 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

3. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Comptes clients	-	2 148
Taxes à la consommation	37 157	43 503
	37 157	45 651

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2017

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Fournisseurs	59 949	58 997
Traitements	39 573	24 145
Avantages sociaux	20 164	20 918
Taxes à la consommation	-	1 694
	119 686	105 754

5. MARGE DE CRÉDIT

L'Institut dispose d'une marge de crédit commerciale d'un montant autorisé de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2016) portant intérêt à la moyenne mensuelle du taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins du Québec majoré d'un pourcentage maximum de 8 % l'an. Au 31 mars 2017, le taux est de 8,20 % (2016 : 8,20 %) et le solde à payer est nul (2016 : 17 \$).

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Matériel informatique et logiciels	2017
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au début	95 716	24 050	49 300	169 066
Acquisition	-	-	1 625	1 625
Solde à la fin	95 716	24 050	50 925	170 691
Amortissement cumulé				
Solde au début	54 448	20 408	45 684	120 540
Amortissement de l'exercice	13 691	2 129	2 386	18 206
Solde à la fin	68 139	22 537	48 070	138 746
Valeur comptable nette	27 577	1 513	2 855	31 945

	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Matériel informatique et logiciels	2016
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au début	95 716	24 050	46 773	166 539
Acquisition	-	-	2 527	2 527
Solde à la fin	95 716	24 050	49 300	169 066
Amortissement cumulé				
Solde au début	40 756	16 412	38 952	96 120
Amortissement de l'exercice	13 692	3 996	6 732	24 420
Solde à la fin	54 448	20 408	45 684	120 540
Valeur comptable nette	41 268	3 642	3 616	48 526

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2017

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Le président-directeur général de l'Institut participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ce régime interemployeurs est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2017, le taux de cotisation pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 14,38 % à 15,03 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 38 912 \$ (2016 : 42 817 \$). Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, l'Institut est exposé à divers risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec l'Institut. Le principal actif financier de l'Institut qui est exposé au risque de crédit comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les comptes à recevoir excluant les taxes à la consommation.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales. L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes clients.

Au 31 mars 2017, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi qu'aux comptes à recevoir excluant les taxes à la consommation correspond à leur valeur comptable.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2017

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières. L'Institut gère activement le solde de son encaisse et les flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières. L'Institut considère qu'elle détient suffisamment de trésorerie ainsi que de marge de crédit (note 5) afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les fournisseurs et les traitements sont payables dans les 30 jours suivant la date de fin d'exercice. Les flux contractuels non actualisés des fournisseurs et des traitements correspondent à leur valeur comptable.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque pour l'Institut est relié à la marge de crédit. Au 31 mars 2017, le risque de taux d'intérêt est pratiquement nul, car le solde moyen de la marge de crédit est de 17 \$ (2016 : 17 \$).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, l'Institut a reçu une prestation de services sans contrepartie de la part d'un apparenté au cours de l'exercice. L'estimation des services concernés pour l'exercice 2017 se décrit comme suit : un loyer d'une valeur de 10 062 \$ (2016 : 9 852 \$), l'entretien ménager d'une valeur de 1 144 \$ (2016 : 1 117 \$) et des services informatiques d'une valeur de 3 690 \$ (2016 : 3 600 \$). Aucun montant n'a été comptabilisé à l'égard de cette prestation de service.

10. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut est engagé par des contrats pour des services professionnels totalisant 107 129 \$ (2016 : 167 156 \$) et échéant jusqu'en mars 2018.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Au ministre des Finances

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Le premier vice-président à la direction financière et
aux affaires de la Société,



Pierre Gabriel Côté

Québec, le 30 mai 2017



Christian Settano, CPA, CA



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Investissement Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2017, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissement Québec au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Guylaine Leclerc FCPA auditrice, FCA

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 30 mai 2017

Deloitte SENCRL/s.m.l.¹

Montréal, le 30 mai 2017

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique
n° A118581

PERFORMANCE FINANCIÈRE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
Chiffre d'affaires	613 337	561 979
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	541 566	526 737
Frais généraux	56 213	72 650
	597 779	599 387
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	10 680	(9 776)
Résultat des activités opérationnelles	26 238	(47 184)
Revenus financiers		
Revenus de placements (note 6)	219 434	216 819
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	77 403	81 586
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	22 605	(7 088)
Gains nets sur les placements et autres	90 184	62 214
Autres revenus financiers (note 6)	23 154	24 388
	432 780	377 919
Charges financières (note 7)		
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	164 199	173 023
Perte nette de valeur sur les placements	(8 172)	18 785
Autres charges financières	5 892	9 191
	161 919	200 999
Résultat du portefeuille	270 861	176 920
Honoraires de gestion — Fonds du développement économique (note 8)	15 705	25 705
Frais d'administration	(87 297)	(85 398)
Résultat des activités poursuivies	225 507	70 043
Résultat des activités abandonnées (note 9)	(8 957)	(1 479)
RÉSULTAT NET	216 550	68 564

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
RÉSULTAT NET	216 550	68 564
Autres éléments du résultat global		
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net :		
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies (note 30)	80	1 919
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net :		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	96 213	(10 022)
Reclassement au résultat net des (pertes nettes) gains nets réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	(97 767)	4 767
	(1 554)	(5 255)
Couvertures des flux de trésorerie		
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(21 720)	(1 191)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée au résultat net	453	1 075
Quote-part des couvertures de flux de trésorerie d'entreprises mises en équivalence (note 20)	(753)	470
	(22 020)	354
Écarts de conversion		
Écart de conversion d'une filiale	3 816	3 937
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 20)	2 086	1 651
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 20)	649	(41 846)
	6 551	(36 258)
Total des autres éléments du résultat global	(16 943)	(39 240)
RÉSULTAT GLOBAL	199 607	29 324

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA
SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2017
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	231 375	152 993
Placements temporaires (note 11)	193 308	215 410
Débiteurs (note 12)	104 837	90 791
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	4 605	5 003
Stocks (note 14)	80 218	59 791
Frais payés d'avance	3 763	4 332
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	1 144 164	868 013
Prêts (note 16)	461 667	335 704
Placements (note 18)	226 153	51 144
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 39)	796	17 942
Actifs détenus en vue de la vente (note 19)	–	73 792
	2 450 886	1 874 915
Actif non courant		
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	2 873	5 924
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	4 115 501	3 794 135
Prêts (note 16)	1 022 130	969 092
Placements (note 18)	1 060 682	1 225 625
Participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	349 356	308 097
Immobilisations corporelles (note 21)	150 214	153 330
Actifs biologiques (note 22)	82 026	81 279
Immobilisations incorporelles (note 23)	58 933	52 484
Autres actifs	1 151	1 899
	6 842 866	6 591 865
TOTAL DE L'ACTIF	9 293 752	8 466 780
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Créditeurs et charges à payer (note 25)	106 074	72 941
Passif au titre des avantages du personnel	11 772	11 930
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 26)	1 139 253	859 920
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt (note 39)	399 701	499 701
Provisions (note 28)	2 483	962
Passifs destinés à être cédés (note 19)	–	5 434
Instruments financiers dérivés	11 109	25 683
Autres passifs (note 31)	1 825	–
	1 672 217	1 476 571
Passif non courant		
Dette à long terme (note 26)	4 144 147	3 820 895
Subventions différées (note 27)	13 063	13 727
Provisions (note 28)	3 668	11 255
Passif au titre de la garantie (note 29)	41 837	61 650
Passif au titre des prestations définies (note 30)	44 100	41 353
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	206 426	176 692
Instruments financiers dérivés	15 356	14 570
Autres passifs (note 31)	9 767	6 503
	6 150 581	5 623 216
Capitaux propres		
Capital social (note 32)	3 173 340	3 073 340
Déficit	(258 128)	(474 758)
Cumul des autres éléments du résultat global	227 959	244 982
	3 143 171	2 843 564
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	9 293 752	8 466 780

Pour le conseil d'administration,



Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA
Présidente du conseil d'administration



Jean Landry, CPA, CA, ASC
Président du Comité de vérification

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					Total des capitaux propres
	Capital social	Déficit	Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Écart de conversion	
Solde au 1^{er} avril 2015	3 073 340	(545 241)	195 368	406	90 367	2 814 240
Résultat net de l'exercice	–	68 564	–	–	–	68 564
Autres éléments du résultat global	–	1 919	(5 255)	354	(36 258)	(39 240)
Solde au 31 mars 2016	3 073 340	(474 758)	190 113	760	54 109	2 843 564
Résultat net de l'exercice	–	216 550	–	–	–	216 550
Émission de capital social (note 32)	100 000	–	–	–	–	100 000
Autres éléments du résultat global	–	80	(1 554)	(22 020)	6 551	(16 943)
Solde au 31 mars 2017	3 173 340	(258 128)	188 559	(21 260)	60 660	3 143 171

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX
DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat des activités poursuivies	225 507	70 043
Ajustements pour :		
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	(10 680)	9 776
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 27)	17 081	19 666
Perte de valeur et radiation sur les immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 27)	3 372	40 105
Revenus de placements (note 6)	(219 434)	(216 819)
Revenus financiers	(10 428)	(12 468)
Charges financières	6 164	4 995
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(77 403)	(81 586)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(22 605)	7 088
Gains nets sur les placements et autres	(90 184)	(62 214)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs (note 7)	90 921	95 854
Perte nette de valeur sur les placements (note 7)	(8 172)	18 785
Avantages du personnel	2 669	2 154
Variation nette de la juste valeur des actifs biologiques (note 22)	(656)	(2 106)
Règlement d'instruments financiers dérivés	(4 791)	34
Autres éléments, montant net	379	476
	(98 260)	(106 217)
Dividendes encaissés	76 424	49 184
Intérêts encaissés	183 637	202 873
Variation des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation (note 34)	(1 130)	15 073
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	160 671	160 913
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation abandonnées	(12 841)	(858)
	147 830	160 055
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution nette des placements temporaires	21 070	129 810
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir	355 757	278 656
Augmentation des prêts	(507 086)	(607 813)
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec	785 264	732 745
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec	(1 383 662)	(832 640)
Acquisition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	(348 873)	(336 100)
Disposition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	320 763	388 724
Disposition d'une filiale	86 082	–
Diminution des montants recouvrables du gouvernement	17 942	5 156
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24 968)	(86 454)
Autres activités d'investissement	(128)	295
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(677 839)	(327 621)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	(2 115)	(3 159)
	(679 954)	(330 780)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation de la dette à long terme	1 493 584	889 494
Remboursement de la dette à long terme	(875 824)	(849 415)
Variation des avances du gouvernement du Québec	(100 000)	(6 616)
Déboursements de garantie	(9 277)	(11 491)
Émission de capital social	100 000	–
Intérêts payés	(55)	(59)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	608 428	21 913
Effet des variations de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	239	759
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	76 543	(148 053)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	152 993	302 885
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début – classée dans les actifs détenus en vue de la vente (note 19)	1 839	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin – classée dans les actifs détenus en vue de la vente (note 19)	–	(1 839)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	231 375	152 993
La trésorerie et équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies comprend ce qui suit :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	231 375	152 993

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Investissement Québec (la « Société ») a été constituée en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, c.I-16.0.1) et est une compagnie à fonds social qui a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le Fonds du développement économique (FDE) et le fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH), ainsi que des revenus et des pertes de ces derniers. Les comptes du FDE et du fonds CMH sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats.

Le siège social de la Société est situé dans l'Édifice Iberville I, au 1195, avenue Lavergerie, bureau 060, Québec (Québec) G1V 4N3.

Étant une société d'État, Investissement Québec, de même que ses filiales en propriété exclusive, ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

2. BASE DE PRÉPARATION

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 30 mai 2017.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés comptabilisés séparément, qui sont évalués à la juste valeur;
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs biologiques, évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente;
- le passif au titre des prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables.

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les estimations et hypothèses dont les impacts sont les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

i) Dépréciation d'actifs

Tel que décrit aux notes 20, 21 et 23, la Société a évalué la valeur recouvrable d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et de participations dans des entreprises mises en équivalence qui présentaient des indications objectives de dépréciation. La valeur recouvrable de ces actifs a été déterminée sur la base du plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. L'évaluation de la valeur d'utilité repose sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses significatives incluant notamment le montant des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation applicables. La juste valeur moins les coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, diminué des coûts de sortie.

Tel que présenté aux notes 7 et 20, des pertes de valeur totalisant 2 551 000 \$ au 31 mars 2017 (2 644 000 \$ au 31 mars 2016) ainsi que des reprises de valeur de 5 169 000 \$ (32 050 000 \$ au 31 mars 2016) ont été comptabilisées au résultat net relativement aux participations dans des entreprises mises en équivalence.

Tel que présenté aux notes 21 et 23, des pertes de valeur totalisant 3 377 000 \$ au 31 mars 2017 (40 105 000 \$ au 31 mars 2016) ont été comptabilisées au résultat net relativement aux immobilisations corporelles et incorporelles.

ii) Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ne peut être fondée sur le cours d'un marché actif, elle repose sur des techniques d'évaluation basées sur des données non observables sur le marché (niveau 3).

Au 31 mars 2017, la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur évalués selon le niveau 3 s'élève à 645 085 000 \$ (608 140 000 \$ au 31 mars 2016). La note 37 indique l'effet qu'aurait le changement des données utilisées dans l'évaluation pour les instruments financiers de niveau 3.

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties

La provision pour pertes sur prêts et garanties est estimée à partir de la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte, entre autres, de la notation de crédit attribuée à l'emprunteur et du recouvrement prévu des sûretés sous-jacentes. Au 31 mars 2017, la provision cumulée pour pertes sur prêts s'élève à 96 350 000 \$ (120 930 000 \$ au 31 mars 2016).

Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée.

E) JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

i) Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente

Afin de déterminer si un actif financier disponible à la vente présente des indications objectives de dépréciation, la direction tient compte de facteurs tels que la durée et l'importance de la baisse de valeur par rapport au coût du placement ainsi que de la situation financière de l'émetteur, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

Si toutes les baisses de valeur en dessous du coût d'un placement avaient été considérées comme étant significatives ou prolongées, la Société aurait comptabilisé des pertes de valeur additionnelles de 328 000 \$ au résultat net au 31 mars 2017 (1 898 000 \$ au 31 mars 2016), montant qui aurait été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global.

ii) Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, la direction détermine si les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans des entreprises mises en équivalence présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties

À chaque date de clôture, la direction détermine si les prêts dont le solde cumulatif est élevé présentent, sur une base individuelle, des indications objectives de dépréciation en se basant sur des facteurs indiquant que la situation financière de l'emprunteur s'est détériorée incluant, entre autres, un défaut de paiement des intérêts ou du principal du prêt, une restructuration financière ou un changement défavorable de la solvabilité de l'emprunteur.

La direction évalue également une provision collective en regroupant les prêts en fonction de la similitude de la qualité du crédit et du risque qu'ils présentent, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

La provision pour perte sur garanties est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

A) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

i) Modifications à l'IFRS 11, Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes

La Société a appliqué les modifications à l'IFRS 11, *Partenariat (Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes)* à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2016. Les modifications à l'IFRS 11 exigent que les principes de comptabilisation des regroupements d'entreprises s'appliquent aux acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise.

L'application des modifications à l'IFRS 11 n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

ii) Modifications à l'IAS 1, Présentation des états financiers

La Société a appliqué les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers (Initiative concernant les informations à fournir)* à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2016. Ces modifications ont été publiées dans le cadre d'une initiative majeure visant à améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers. Ces modifications n'entraînent pas de changements importants par rapport à la pratique actuelle, mais elles ont pour objectif de faciliter une présentation améliorée des informations à fournir dans les états financiers.

L'application des modifications à l'IAS 1 n'a eu aucune incidence sur la présentation de ses états financiers consolidés.

iii) Modifications à l'IAS 16, Immobilisations corporelles, et à l'IAS 38, Immobilisations incorporelles (Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables)

La Société a appliqué les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles (Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables)* à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2016. Les modifications apportées à l'IAS 16 mentionnent explicitement que les modes d'amortissement fondés sur les produits ne peuvent pas être utilisés pour les immobilisations corporelles. La raison étant que ces modes d'amortissement reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques représentatifs de l'actif.

Les modifications à l'IAS 38 introduisent une présomption réfutable selon laquelle l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits est inappropriée dans le cas des actifs incorporels. Cette présomption ne pourrait être écartée que lorsque les produits et la consommation des avantages économiques de l'actif incorporel présentent une « corrélation élevée », ou lorsque l'actif incorporel est exprimé comme une mesure des produits.

Comme la Société n'utilise pas de mode d'amortissement fondé sur les produits, l'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

iv) Modifications à l'IAS 16, Immobilisations corporelles, et à l'IAS 41, Agriculture (Modifications pour la comptabilisation des coûts pour les plantes productrices)

La Société a appliqué les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et à l'IAS 41, *Agriculture (Modifications pour la comptabilisation des coûts pour les plantes productrices)* à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2016. Les modifications font passer les plantes productrices dans le champ d'application de l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, de sorte qu'une entité peut maintenant choisir, après la comptabilisation initiale, d'évaluer les plantes productrices selon le modèle du coût ou selon le modèle de la réévaluation par le biais des autres éléments du résultat global. Toutefois, les produits découlant des plantes productrices continueront d'être évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente, en vertu de l'IAS 41, *Agriculture*. Une plante productrice est une plante qui est utilisée dans la production ou la fourniture de produits agricoles, qui est susceptible de produire sur plus d'une période, et qui est peu susceptible d'être vendue comme produit agricole.

Comme la Société n'a pas de plantes productrices, l'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui sont obligatoires, mais qui n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 31 mars 2017, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

NORMES ET INTERPRÉTATIONS	APPLICABLE AUX EXERCICES DÉBUTANT LE
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} avril 2018
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	1 ^{er} avril 2018
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	1 ^{er} avril 2019
Modifications à l'IAS 7, <i>Tableau des flux de trésorerie</i>	1 ^{er} avril 2017

i) IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La norme élimine notamment les catégories existantes de l'IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers seront donc classés dans l'une des trois catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ou les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement devra être fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers i) dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et ii) pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, doivent être évalués au coût amorti (déduction faite de toute perte de valeur).

Les actifs financiers i) dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois en percevant les flux de trésorerie contractuels et en vendant les actifs financiers, et ii) dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, doivent être évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Tous les autres actifs financiers doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Cependant, lors de la comptabilisation initiale, l'entité peut faire le choix irrévocable de présenter, dans les autres éléments du résultat global, les variations futures de la juste valeur d'un placement particulier en instruments de capitaux propres qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Nonobstant ce qui précède, un actif financier peut, lors de la comptabilisation initiale, être désigné irrévocablement comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes.

L'IFRS 9 comprend également des directives s'appliquant au classement et à l'évaluation des passifs financiers. Ces directives sont conformes à celles de l'IAS 39, à l'exception de certains éléments, notamment dans le cas des passifs financiers évalués à la juste valeur selon l'option de la juste valeur. Les variations de la juste valeur imputables aux changements du risque de crédit doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et le reste des variations, au résultat net. Toutefois, si cette exigence devait avoir comme effet de créer ou d'accroître une non-concordance comptable dans le résultat net, l'intégralité des variations de la juste valeur devrait être comptabilisée au résultat net. Les montants présentés dans les autres éléments du résultat global ne doivent pas être reclassés dans le résultat net par la suite.

L'IFRS 9 comprend aussi un nouveau modèle de pertes attendues pour déterminer quand il faut comptabiliser une dépréciation à l'égard des instruments financiers. Le modèle actuel des pertes encourues exige qu'un événement générateur de pertes se produise avant qu'une provision ne puisse être constituée. Le nouveau modèle des pertes de crédit attendues vise à comptabiliser les pertes sur créances plus rapidement. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir seraient ainsi comptabilisées à l'égard de tous les instruments financiers comptabilisés au coût amorti lors de leur date d'achat ou de création. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie seraient quant à elles comptabilisées lorsque la qualité de crédit d'un instrument financier se détériore significativement. Il s'agit d'un seuil de comptabilisation beaucoup moins élevé que celui du modèle des pertes encourues actuel qui, en pratique, donne lieu à la création d'une provision uniquement lorsque l'actif financier est près d'être en défaut.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'IFRS 9 comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. L'évaluation rétrospective de l'efficacité d'une couverture n'est dorénavant plus requise.

L'IFRS 9 contient également beaucoup plus d'exigences en matière d'informations à fournir sur les activités de gestion des risques de l'entité.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés. Elle n'a pas l'intention d'appliquer cette norme par anticipation.

ii) IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15 remplace les directives de l'IAS 11, *Contrats de construction*, de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, de l'IFRIC 13, *Programme de fidélisation de la clientèle*, de l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, de l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et de la SIC-31, *Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité*. La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment.

Plus particulièrement, le modèle proposé pour comptabiliser les produits des activités ordinaires prévoit les étapes suivantes :

- Étape 1 : Identifier le(s) contrat(s) conclu(s) avec le client;
- Étape 2 : Identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
- Étape 3 : Déterminer le prix de transaction;
- Étape 4 : Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat;
- Étape 5 : Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ni aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés. Elle n'a pas l'intention d'appliquer cette norme par anticipation.

iii) IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16 remplace les directives de l'IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. La norme instaure un modèle unique de comptabilisation des contrats de location par le preneur en éliminant la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple. L'IFRS 16 exige que le preneur comptabilise un actif et un passif pour tous les contrats de location, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Selon l'IFRS 16, le preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent qui est traité de manière similaire à ses autres actifs non financiers et amorti en conséquence. Le preneur comptabilise également un passif correspondant à son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Ce passif est traité de façon similaire à ses autres passifs financiers et entraînera la comptabilisation d'une charge d'intérêts. Pour le bailleur, cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation qui sont énoncées dans l'IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure.

L'application anticipée est permise uniquement pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Modifications à l'IAS 7, Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a publié l'*Initiative concernant les informations à fournir* (modifications de l'IAS 7).

Les modifications comprennent des obligations d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie. L'un des moyens de satisfaire à ces nouvelles obligations d'information consiste à effectuer un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des passifs découlant d'activités de financement.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers de la Société.

A) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et partenariats.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Au 31 mars 2017, les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

- | | |
|--|--|
| • Albecour inc. ⁽¹⁾ | • Produits forestiers Temrex, société en commandite |
| • Gestion forestière du Saint-Maurice inc. | • Rexforêt inc. |
| • Gestion forestière Lacroix inc. | • C.D.M.V. inc. |
| • Gestion La Madeleine inc. | • Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. |
| • IQ FIER inc. | • IQ Immigrants Investisseurs inc. |
| • Ressources Québec inc. ⁽²⁾ | |

(1) La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre, afin de s'aligner sur ses partenaires d'Aluminerie Alouette.

(2) Comprend les filiales SOQUEM inc. et Mine Arnaud inc.

Au cours de l'exercice, la société a disposé de sa filiale Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, société en commandite, tel que décrit à la note 19.

ii) Participation dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Bien que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote de certaines de ses entreprises associées, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de ces entreprises en raison des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes de celles-ci, de la représentation qu'elle a sur les conseils d'administration et autres comités ou du pouvoir légal accordé en vertu d'ententes contractuelles avec d'autres organisations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les participations dans des entreprises associées, à l'exception de celles désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le goodwill identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

iii) Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en étant liées par un accord contractuel. Il y a contrôle conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés et comptabilisés comme suit :

- **Entreprise commune** : lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, la Société comptabilise ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, le cas échéant, relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune.

La Société détient deux participations dans des entreprises communes significatives qui œuvrent dans le domaine de l'extraction et de la transformation de minerais et dont le principal établissement est au Québec, Canada.

Au 31 mars 2017, la Société détient 6,67 % et 60,89 % (6,67 % et 60,89 % au 31 mars 2016) des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à ces partenariats.

- **Coentreprise** : lorsque la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, la Société comptabilise son intérêt dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, telle que décrite au point ii). Les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation et qui sont structurées sous la forme d'un véhicule distinct sont toutes considérées comme des coentreprises.

iv) Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement, soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

La Société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date; et
- les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de la période.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net, à l'exception des gains et pertes de change sur les titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes de change sont présentés à leur montant net.

i) Établissements à l'étranger

Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou un partenariat, dont les activités sont présentées dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin de période.

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions ou au taux de change moyen de la période.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

C) CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques selon l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de leur classement.

La Société a effectué les classements suivants :

TYPE D'INSTRUMENT FINANCIER	CATÉGORIE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Placements temporaires	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances
Honoraires de garantie à recevoir	Prêts et créances
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Prêts	Prêts et créances
Placements	Disponibles à la vente/Classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Découverts bancaires	Autres passifs financiers
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Avances du gouvernement du Québec	Autres passifs financiers
Dettes à long terme	Autres passifs financiers
Passif au titre de la garantie	Autres passifs financiers
Instruments financiers dérivés	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances, tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les débiteurs, les honoraires de garantie à recevoir, les billets à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les prêts sont évalués au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les revenus liés aux prêts et aux créances sont comptabilisés sous les rubriques « Revenus de placements » et « Autres revenus financiers » au résultat net.

Prêts

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage de prêts pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument.

Annuellement, la Société revoit la qualité du crédit et, lorsque celle-ci s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent, en outre, les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou de réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés, attestées par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique corrélés avec les défauts de paiement. La constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Les pertes de valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés au moyen de la désactualisation. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de celle-ci est reprise au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes au résultat net. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée au résultat net. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants adéquats pour couvrir les pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit prenant en compte des considérations sectorielles et économiques. La catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Les prêts considérés comme douteux font l'objet d'une provision pour pertes qui correspond au solde du prêt diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés. Lorsqu'une entreprise est en liquidation, lorsqu'elle a cessé tout remboursement à la Société et lorsque son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les autres prêts font l'objet d'une provision collective, pour tenir compte des pertes encourues mais non identifiées, qui sont calculées par l'application d'un taux de provision au solde des prêts.

Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique basée sur des données du marché. Ces pertes sont ensuite ajustées en fonction de facteurs qualitatifs, tels que le jugement de la direction concernant la qualité du crédit, et ce, étant donné les conditions sectorielles macroéconomiques en vigueur, des questions propres aux portefeuilles, des facteurs relevant des modèles et du niveau des prêts douteux à l'égard desquels aucune provision spécifique n'a encore été établie.

Les entreprises pour lesquelles les prêts affichent un solde cumulatif élevé ou qui présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier détenu à des fins de transaction est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Par contre, il peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de sa comptabilisation initiale, s'il satisfait à l'un des critères suivants : 1) l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui, autrement, seraient comptabilisés séparément, 2) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes, ou 3) l'actif financier et le passif financier font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée. Cette désignation est irrévocable.

La Société a désigné les actifs financiers suivants comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Les équivalents de trésorerie et les placements temporaires qui sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée;
- Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) étant donné qu'ils contiennent plusieurs dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément;
- Les placements détenus par des organismes de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Les placements détenus par ces organismes, incluant les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée;
- Les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, incluant les revenus de dividendes ou d'intérêts tirés de ces actifs, sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Les placements dans des titres de capitaux propres et certains titres de créance (c.-à-d. obligations cotées sur un marché) sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces placements sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion relatifs aux titres de créance disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition d'un placement, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, déterminé selon le coût moyen, est transféré au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la fin de chaque période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ainsi que la situation financière et les perspectives de l'émetteur. De façon générale, une baisse de plus de 20 % de la juste valeur est considérée comme importante alors qu'une baisse de valeur sur une période ininterrompue d'au moins neuf mois est considérée comme prolongée. Une perte de valeur est comptabilisée en transférant au résultat net, sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements », le cumul des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peut faire l'objet d'une reprise. Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doit être reprise au résultat net si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Autres passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Découverts bancaires, emprunts bancaires, créiteurs et charges à payer, avances du gouvernement du Québec et dette à long terme

Après leur comptabilisation initiale, les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les créiteurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Autres charges financières » et « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs » au résultat net.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts bancaires et de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets à payer aux immigrants investisseurs

Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Garanties

La Société comptabilise initialement une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise initialement son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux contractuels. Les taux contractuels correspondent aux taux du marché à la date de la signature du contrat.

Après leur comptabilisation initiale, la créance et le passif initial au titre de la garantie sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net. Le passif initial au titre de la garantie est constaté au résultat net sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Revenus de placements », et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société considère les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

La provision pour pertes relative aux honoraires de garantie à recevoir est établie de la même façon que celle sur les prêts.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur.

La Société a désigné certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures de juste valeur. À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société doit démontrer que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture, cumulée aux autres éléments du résultat global, est transférée au résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

ii) Couvertures de juste valeur

Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture est constatée au résultat net sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

iii) Dérivés incorporés séparables

Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément d'un contrat hôte si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : 1) les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, 2) le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et 3) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dérivés incorporés comptabilisés séparément d'un contrat d'approvisionnement sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Crédeurs et charges à payer ». Les autres dérivés incorporés comptabilisés séparément, tels que les options de conversion et les bons de souscription, sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Placements ». Après leur comptabilisation initiale, les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées au résultat net sous les rubriques « Coût des ventes » et « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

E) REVENUS**i) Chiffre d'affaires des activités opérationnelles**

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et remises. Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés, soit habituellement lorsque les marchandises ont été livrées, que les coûts engagés ou à engager associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, qu'il n'y a plus d'intervention continue en ce qui concerne les biens, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable. Le moment du transfert des risques et avantages varie selon la nature des activités poursuivies. Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière et lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

ii) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés tels que décrits à la note 4C). Les autres revenus financiers comprennent des frais d'étude et des intérêts sur la trésorerie et les placements temporaires.

F) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée de l'encaisse et des découverts bancaires, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

G) PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre trois et douze mois suivant la date d'acquisition.

H) STOCKS

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date à laquelle sont entrepris les travaux et jusqu'à la date à laquelle les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments	15 à 30 ans
Matériel et équipements	4 à 25 ans
Routes et ponts	14 à 20 ans
Autres	1 an à 20 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

J) ACTIFS BIOLOGIQUES

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée au résultat net de l'exercice. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

K) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Licences et autres	3 à 20 ans
Contrat d'approvisionnement en électricité	15 à 25 ans

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité, dont la valeur est inférieure au coût du marché, est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 15 ans à compter de 2002. Le coût du droit d'obtenir un bloc d'électricité acquis en 2002 est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 25 ans à compter de 2002.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des *claims* de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces *claims*.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur et ne sont pas amortis.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone. Elle effectue alors un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation capitalisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L) AIDE GOUVERNEMENTALE

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces subventions sont présentées sous la rubrique « Subventions différées » à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est systématiquement comptabilisée au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte.

La Société est également admissible à une aide gouvernementale pour compenser les charges engagées pour les pertes et les manques à gagner de certains programmes. Cette aide gouvernementale est initialement comptabilisée à la juste valeur et présentée sous la rubrique « Montants recouvrables du gouvernement du Québec ». Annuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de ces montants et comptabilise les variations au résultat net au cours de la période au cours de laquelle les charges sont engagées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

M) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et des participations dans des entreprises mises en équivalence est examinée à chaque date de fin de période afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du goodwill attribuable à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes précédentes sont évaluées à la date de fin de période, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du goodwill, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le goodwill, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier. Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations dans des entreprises mises en équivalence sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net.

N) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classement. Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ». Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

O) ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de la Société qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat global comparatif et l'état des flux de trésorerie comparatif sont traités à nouveau comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

P) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

i) Provision pour remise en état de sites

Une provision est constatée au titre des obligations futures liées aux coûts relatifs au démantèlement, à l'enlèvement et à la remise en état du site d'immobilisations corporelles. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable des immobilisations corporelles et amortie sur sa durée d'utilité. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés ou d'une variation du taux d'actualisation sont comptabilisés à titre de variation de la provision et des immobilisations corporelles connexes.

ii) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus importants ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de clôture.

Q) AVANTAGES DU PERSONNEL

i) Salaires et avantages à court terme

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

ii) Régimes à cotisations définies

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle les services sont rendus par les employés.

iii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chaque date de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures. Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime, ainsi que les effets du plafonnement de l'actif des régimes, doivent être déduits.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations d'entreprise de haute qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime est comptabilisé au résultat net à la première des deux dates suivantes : 1) la date de modification ou de réduction du régime ou 2) la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs du régime, en excluant les intérêts, sont comptabilisées immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice au cours duquel elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement au déficit et ne seront pas reclassées au résultat net.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation, tels que déterminés au début de l'exercice et compte tenu de la variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuables aux paiements de cotisations et de prestations au cours de la période.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans le déficit à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

iv) Autres passifs à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé au résultat net dans la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient.

R) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés à titre de contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée à la Société en vertu des modalités du contrat, sinon ils sont classés à titre de contrats de location simple. Tous les contrats de location de la Société sont classés à titre de contrats de location simple.

Les actifs loués en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, et amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

S) CHANGEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, la Société a reclassé certaines dépenses des frais généraux dans les frais d'administration.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, les frais engagés par les filiales de gestion (IQ FIER inc., IQ Immigrants Investisseurs inc. et Ressources Québec inc.) sont présentés dans les frais d'administration plutôt que dans les frais généraux. Les frais généraux comprennent seulement les frais engagés par les filiales exploitantes, dont les revenus sont présentés à l'état consolidé des résultats à titre de chiffres d'affaires. L'effet de ce reclassement au 31 mars 2016 est le suivant :

	2016
Frais généraux	(10 845)
Frais d'administration	10 845
Effet sur le résultat net	-

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5. ÉTAT DES RÉSULTATS PAR FONCTION

	2017	2016
PRODUITS		
Vente de biens	604 940	553 837
Vente de services	23 777	33 551
Produits nets de placements	432 780	377 919
Autres	325	296
	1 061 822	965 603
CHARGES		
Coût des ventes de biens et de services	541 566	526 737
Charges financières	161 919	200 999
	703 485	727 736
Frais généraux		
Frais généraux d'exploitation	23 636	42 739
Frais d'entreposage	21 454	18 823
Frais de vente	11 123	11 088
	56 213	72 650
Frais d'administration	87 297	85 398
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	10 680	(9 776)
Résultat des activités poursuivies	225 507	70 043
Résultat des activités abandonnées	(8 957)	(1 479)
RÉSULTAT NET	216 550	68 564

La nature des frais d'administration se détaille comme suit :

	2017	2016
Salaires et avantages sociaux	56 883	57 096
Amortissement des immobilisations corporelles	930	1 007
Amortissement des immobilisations incorporelles	459	454
Frais de locaux	5 647	5 533
Déplacements, représentation et réunions	2 232	2 015
Honoraires	8 410	6 108
Bureaux à l'étranger	3 689	3 975
Publicité et promotion	2 448	2 236
Autres	6 599	6 974
	87 297	85 398

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration à l'état consolidé des résultats comprennent :

	2017	2016
Salaires et autres avantages à court terme	87 777	85 001
Cotisations aux régimes à cotisations définies (note 30)	8 257	8 674
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 30)	5 343	5 692
	101 377	99 367

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. REVENUS FINANCIERS

REVENUS DE PLACEMENTS

	2017	2016
Intérêts sur les prêts	80 410	66 060
Intérêts sur les prêts dépréciés	8 163	15 123
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	3 175	2 829
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	91 055	95 911
Intérêts sur les placements disponibles à la vente	3 275	3 619
Dividendes sur les placements disponibles à la vente	21 404	19 045
Intérêts et dividendes sur les autres placements	176	103
Honoraires de garantie	11 776	14 129
	219 434	216 819

VARIATION NETTE DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

	2017	2016
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	354	1 859
Placements dans des organismes de capital-risque	10 484	(2 915)
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	23 830	1 780
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	852	(1 100)
	35 520	(376)
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	(12 915)	(6 712)
	22 605	(7 088)

AUTRES REVENUS FINANCIERS

	2017	2016
Frais d'étude	4 463	4 438
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	3 806	6 061
Gain de change sur les instruments financiers	6 128	4 001
Autres	8 757	9 888
	23 154	24 388

7. CHARGES FINANCIÈRES

CHARGES LIÉES AUX ACTIVITÉS IMMIGRANTS INVESTISSEURS

	2017	2016
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	90 921	95 854
Honoraires d'intermédiaires financiers	24 626	28 170
Contributions financières non remboursables	48 652	48 999
	164 199	173 023

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PERTE NETTE DE VALEUR SUR LES PLACEMENTS

	2017	2016
Dépréciation des placements disponibles à la vente	7 253	22 246
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	2 551	2 644
Reprise de valeur des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	(5 169)	(32 050)
(Gain) perte sur les prêts et les garanties	(10 198)	29 338
Variation des montants recouvrables du gouvernement du Québec, nette des montants encaissés	(796)	(3 217)
Variation de la provision sur les engagements (note 28)	(2 091)	1 321
Autres	278	(1 497)
	(8 172)	18 785

AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2017	2016
Intérêts sur la dette à long terme	1 356	1 134
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	3 591	3 994
Autres	945	4 063
	5 892	9 191

8. HONORAIRES DE GESTION – FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Selon la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE. La Société prend cette rémunération sur le FDE. En vertu du décret 308-2017, daté du 29 mars 2017, la rémunération a été établie à un montant de 15 705 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 (25 705 000 \$ en 2016).

9. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La perte nette de 8 957 000 \$ comptabilisée au titre des activités abandonnées pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 (1 479 000 \$ en 2016) représente le coût lié à l'ajustement des provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées ainsi que les frais d'entretien des actifs d'une filiale détenue en vue de la vente par la Société.

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2017	2016
Encaisse	90 526	81 992
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition		
Acceptations bancaires, de 0,58 % à 0,92 %, échéant en avril et mai 2017	41 742	40 996
Compte épargne à intérêts élevés, taux quotidien majoré de 0,55 %, sans échéance	41 283	3 005
Dépôt à terme rachetable, 1,42 %, échéant en mai 2017	5 036	–
Billets au porteur, 0,80 %, échéant en mai 2017	5 308	–
Certificats de dépôt, 1,27 %, échéant en juin 2017	4 098	–
Billets de trésorerie, de 0,51 % à 0,80 %, échéant en avril et juin 2017	18 390	10 508
Bons du Trésor de provinces, de 0,50 % à 0,52 %, échéant en avril 2017	5 875	7 524
Bons du Trésor du Canada, de 0,50 % à 0,53 %, échéant en mai et juin 2017	7 128	7 654
Obligations à taux fixes, de 0,80 % à 1,00 %, échéant entre avril et juin 2017	11 989	1 314
	231 375	152 993

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2017	2016
Obligations à taux fixes, de 0,87 % à 1,30 %, échéant entre juin 2017 et mars 2018	73 409	89 007
Dépôts rachetables, de 1,10 % à 1,50 %, échéant entre mai 2017 et mars 2018	65 860	18 049
Certificats de dépôt, de 1,10 % à 1,70 %, échéant entre avril et décembre 2017	27 872	45 289
Billets au porteur, 0,97 %, échéant en avril 2017	14 990	–
Certificats de placements garantis, de 1,30 % à 1,55 %, échéant entre juillet 2017 et mars 2018	11 177	10 000
Bons du Trésor du Canada	–	4 644
Bons du Trésor de provinces	–	15 958
Acceptations bancaires	–	6 781
Billets de trésorerie	–	25 682
	193 308	215 410

12. DÉBITEURS

	2017	2016
Créances clients	83 827	65 351
Créances clients - entreprises associées	3 467	7 206
Solde de prix de vente à recevoir	–	2 946
Autres débiteurs	17 543	15 288
	104 837	90 791

13. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR

	2017	2016
Honoraires de garantie à recevoir	9 286	13 500
Provision cumulée pour pertes (note 17)	1 808	2 573
	7 478	10 927
Moins la tranche courante, nette de la provision	4 605	5 003
	2 873	5 924

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2017	2016
Moins de 1 an	5 890	6 658
De 1 an à 2 ans	1 673	2 896
De 2 à 3 ans	938	1 872
De 3 à 4 ans	613	1 268
De 4 à 5 ans	368	821
Plus de 5 ans	607	1 457
	10 089	14 972

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements d'honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :

	2017	2016
Moins de 30 jours	11	26
De 30 à 90 jours	369	225
Plus de 90 jours	1	–
	381	251

14. STOCKS

	2017	2016
Produits finis	64 731	48 675
Matières premières	8 465	4 718
Pièces consommables et de rechange	4 341	3 930
Produits en cours	1 277	827
Autres	1 404	1 641
	80 218	59 791

Au 31 mars 2017, les stocks comptabilisés sous la rubrique « Coût des ventes » s'élevaient à 524 507 000 \$ (496 100 000 \$ au 31 mars 2016).

15. BILLETS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalant aux obligations du Québec de cinq ans.

	2017	2016
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,15 % à 2,69 %, échéant entre avril 2017 et mars 2022, valeur nominale de 5,5 milliards de dollars	5 259 665	4 662 148
Moins la tranche courante	1 144 164	868 013
	4 115 501	3 794 135

Les encaissements de capital prévus sur les billets à recevoir, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2017	2016
Moins de 1 an	1 155 600	877 200
De 1 an à 2 ans	1 118 400	1 155 600
De 2 à 3 ans	826 400	1 118 400
De 3 à 4 ans	895 600	826 400
De 4 à 5 ans	1 490 800	895 600
	5 486 800	4 873 200

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. PRÊTS

	2017	2016
Prêts		
Portant intérêt		
Taux fixe	602 326	486 185
Taux variable	856 256	797 542
Sans intérêt	725	109
	1 459 307	1 283 836
Douteux	120 840	141 890
	1 580 147	1 425 726
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Prêts portant intérêt	(37 446)	(40 627)
Prêts sans intérêt	(97)	(14)
Prêts douteux	(58 807)	(80 289)
	(96 350)	(120 930)
	1 483 797	1 304 796
Moins la tranche courante, nette de la provision	461 667	335 704
	1 022 130	969 092

Le tableau suivant présente les prêts, nets de la provision cumulée pour pertes, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt au 31 mars :

	2017			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	322 474	767 841	330 821	1 421 136
Prêts sans intérêt	60	–	568	628
Prêts douteux	11 761	35 154	15 118	62 033
	334 295	802 995	346 507	1 483 797
Rendement au taux effectif pondéré	6,03 %	6,06 %	5,07 %	

	2016			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	218 689	706 004	318 407	1 243 100
Prêts sans intérêt	86	9	–	95
Prêts douteux	15 179	19 861	26 561	61 601
	233 954	725 874	344 968	1 304 796
Rendement au taux effectif pondéré	5,23 %	5,84 %	5,63 %	

Au 31 mars 2017, les prêts incluent des prêts accordés à des coentreprises ou entreprises associées totalisant 76 818 000 \$ selon les conditions du marché (81 562 000 \$ au 31 mars 2016).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2017	2016
Moins de 1 an	496 493	377 448
De 1 an à 2 ans	254 770	285 404
De 2 à 3 ans	316 856	181 383
De 3 à 4 ans	204 061	189 684
De 4 à 5 ans	58 801	161 580
Plus de 5 ans	252 994	249 768
	1 583 975	1 445 267

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :

	2017	2016
Moins de 30 jours	3 153	3 345
De 30 à 90 jours	808	245
Plus de 90 jours	839	1 791
	4 800	5 381

17. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Prêts	Honoraires de garantie à recevoir	Passif au titre de la garantie	Autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2015	130 898	3 584	58 086	2 554	195 122
Provision pour pertes	35 120	(230)	(5 552)	(1 497)	27 841
Recouvrements	4 342	–	40	–	4 382
Radiations	(49 430)	(781)	–	(137)	(50 348)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(11 531)	–	(11 531)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	384	–	384
Solde au 31 mars 2016	120 930	2 573	41 427	920	165 850
Provision pour pertes	(5 685)	(57)	(4 456)	278	(9 920)
Recouvrements	6 197	11	156	–	6 364
Radiations	(25 092)	(719)	(74)	(103)	(25 988)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(9 433)	–	(9 433)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	1 340	–	1 340
Solde au 31 mars 2017	96 350	1 808	28 960	1 095	128 213

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. Au 31 mars 2017, la provision tient compte de sûretés et cautions d'une valeur de 607 849 000 \$ pour les prêts (532 547 000 \$ au 31 mars 2016) et de 99 611 000 \$ pour les garanties (129 062 000 \$ au 31 mars 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. PLACEMENTS

	2017	2016
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	3 305	30 149
Placements dans des organismes de capital-risque	134 854	94 724
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ^{(1) (2)}	355 562	366 566
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	14 170	6 400
	507 891	497 839
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	6 415	7 297
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actions de sociétés cotées en Bourse	468 319	485 775
Actions et parts de sociétés privées	147 001	136 153
Obligations et autres titres de créance	156 865	147 535
Unités liquidatives d'une fiducie	344	2 170
	772 529	771 633
Total des placements	1 286 835	1 276 769
Moins la tranche courante, nette de la provision	226 153	51 144
	1 060 682	1 225 625

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6% de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

(2) Au 31 mars 2017 et 2016, une participation dans un organisme de capital-risque d'entreprises associées est individuellement significative pour la Société, soit la participation de 33% dans Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., dont l'établissement principal est au Québec, Canada, et ayant une fin d'exercice le 31 décembre. Au 31 mars 2017, l'actif net de Teralys, Capital Fonds de Fonds, s.e.c., qui est composé en quasi-totalité de placements dans des fonds de capitaux privés, est de 359 125 000 \$ (342 215 000 \$ au 31 mars 2016) alors que son résultat net pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2017, composé en quasi-totalité de la variation de juste valeur des placements, est de 46 162 000 \$ (36 181 000 \$ en 2016). Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la Société a reçu des distributions de 31 180 000 \$ (6 149 000 \$ en 2016) de cette participation.

Au 31 mars 2017, le montant des placements libellés en dollars américains totalise 167 318 000 \$ CA (170 965 000 \$ CA au 31 mars 2016) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 50 815 000 \$ CA (48 927 000 \$ CA au 31 mars 2016).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

La Société détient des BTAA dont la valeur nominale se détaille comme suit :

	2017	2016
VAC2		
Actifs synthétiques		
Catégorie A-1	–	22 723
Catégorie A-2	–	581
Catégorie B	–	106
Catégorie C	191	726
Actifs inadmissibles	232	433
	423	24 569
VAC3		
Actifs traditionnels	3	3
Actifs inadmissibles	10 820	11 162
	10 823	11 165
Autres BTAA restructurés	–	2 706
	11 246	38 440

Au cours de l'exercice, les BTAA ont diminué suite à l'encaissement des VAC2 qui sont arrivés à terme au cours de l'exercice.

La Société détient également des unités liquidatives de fiducie découlant de sa participation à un processus optionnel de rachat durant l'exercice terminé le 31 mars 2015. Au 31 mars 2017, le solde des unités liquidatives de fiducie est de 344 000 \$ (2 170 000 \$ au 31 mars 2016). Ces unités liquidatives de fiducie devraient être distribuées à la Société au cours du prochain exercice. La valeur marchande est basée sur les distributions en espèces anticipées lorsque ces unités auront été liquidées.

Pour ce qui est de l'évaluation des véhicules composés exclusivement d'actifs traditionnels et d'actifs inadmissibles, la juste valeur est basée sur une hiérarchie de prix qui utilise des indices de marché, les prix offerts par des courtiers et les transactions récentes.

À la suite de cette nouvelle évaluation, la Société a constaté une appréciation de valeur de 354 000 \$ au 31 mars 2017 (1 859 000 \$ au 31 mars 2016).

L'estimation de la juste valeur des investissements en BTAA est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive des billets. Des modifications aux principales hypothèses, notamment des changements à la juste valeur des actifs sous-jacents et les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé, pourraient avoir une incidence sur la juste valeur des nouveaux billets au cours des prochains exercices. La valeur de marché des actifs de BTAA constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation de la Société. L'effet possible d'une variation de ces valeurs serait une modification de la juste valeur estimée des investissements en BTAA.

Au 31 mars 2017, une variation de 10 % de la valeur moyenne au marché des actifs de BTAA n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces instruments (2 390 000 \$ au 31 mars 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La variation des soldes des BTAA à l'état consolidé de la situation financière incluse sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » à l'état consolidé des résultats est composée de :

	Valeur nominale	Provision pour perte de valeur	Total
Solde au 1^{er} avril 2015	39 407	(9 907)	29 500
Remboursement de capital	(1 881)	–	(1 881)
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	1 859	1 859
Radiations	(6)	6	–
Gain (perte) sur la variation de change	920	(249)	671
Solde au 31 mars 2016	38 440	(8 291)	30 149
Remboursement de capital	(27 896)	–	(27 896)
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	354	354
Radiations	(189)	189	–
Gain (perte) sur la variation de change	891	(193)	698
Solde au 31 mars 2017	11 246	(7 941)	3 305

19. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le 8 mars 2016, la Société a acquis, par l'entremise d'une filiale nouvellement constituée à cet effet, des actifs situés sur le territoire de Sept-Îles qui comprennent, entre autres, des terrains ainsi que des installations portuaires et ferroviaires. La participation de la Société dans la filiale avait été acquise dans le but de la transférer à la Société du Plan Nord. Par conséquent, les actifs de cette filiale étaient présentés comme des actifs détenus en vue de la vente au 31 mars 2016.

Au 31 mars 2016, les principales catégories d'actifs détenus en vue de la vente et de passifs destinés à être cédés liées à cette transaction se détaillent comme suit :

	2016
Actifs détenus en vue de la vente	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 839
Débiteurs	441
Autres actifs courants	20
Immobilisations corporelles	71 492
	73 792
Passifs destinés à être cédés	
Créditeurs et charges à payer	3 134
Provisions	2 300
	5 434

Le 27 mars 2017, la Société a vendu sa filiale à la Société du Plan Nord. Un montant de 15 072 000 \$ est inclus sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres » à l'état consolidé des résultats relativement à cette disposition.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

La Société détient des participations dans des coentreprises et des entreprises associées. Aucune société n'a été jugée significative prise individuellement aux 31 mars 2017 et 2016.

Les tableaux suivants présentent le détail de la quote-part de la participation de la Société dans des entreprises mises en équivalence comptabilisée au résultat net, au résultat global et à l'état consolidé de la situation financière :

	2017	2016
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises significatives	–	1 403
Autres coentreprises et entreprises associées	10 680	(11 179)
	10 680	(9 776)

	2017	2016
Quote-part des autres éléments du résultat global		
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence		
Coentreprises significatives	–	(1 689)
Autres coentreprises et entreprises associées	2 086	3 340
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie d'autres coentreprises et entreprises associées	(753)	470
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion de coentreprises significatives	649	(41 846)
	1 982	(39 725)

	2017	2016
Participation dans des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises et entreprises associées	349 356	308 097

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des coentreprises et entreprises associées revenant à la Société sont comme suit :

	2017	2016
Valeur comptable des participations détenues dans des coentreprises et entreprises associées	349 356	308 097
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	11 308	(11 867)
du résultat net après impôt des activités abandonnées	(1 770)	324
des autres éléments du résultat global	1 982	3 810
Quote-part du résultat global	11 520	(7 733)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes dans des coentreprises et entreprises associées lorsque les pertes sont supérieures à sa participation et lorsqu'elle n'a aucune obligation à l'égard de ces pertes :

Solde au 1^{er} avril 2015	70 107
Perte des exercices antérieurs comptabilisé en contrepartie de la quote-part de l'exercice	(7 415)
Perte de l'exercice non comptabilisé	3 152
Solde au 31 mars 2016	65 844
Perte des exercices antérieurs comptabilisé en contrepartie de la quote-part de l'exercice	(1 114)
Perte de l'exercice non comptabilisé	22 870
Solde au 31 mars 2017	87 600

Ces coentreprises et entreprises associées ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. Au 31 mars 2017, la Société a pris des engagements en capital envers ses participations dans des coentreprises et entreprises associées de 149 568 000 \$ (171 621 000 \$ au 31 mars 2016). La Société n'a contracté aucun engagement conjointement avec d'autres coentrepreneurs ou partenaires. Au 31 mars 2017, la Société ne cautionne aucun engagement de contrat de location pris par ses coentreprises et entreprises associées (aucun au 31 mars 2016) ni aucune marge de crédit non utilisée accordée par une banque (aucune au 31 mars 2016). La Société n'a contracté aucun autre passif éventuel en ce qui concerne ses coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation, en raison de la conjoncture économique des secteurs dans lesquels ces participations opèrent. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur a été estimée en utilisant des méthodes d'évaluation fondées sur les comparables (niveau 3). Au 31 mars 2017, des pertes de valeur totalisant 2 551 000 \$ (2 644 000 \$ en 2016) ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, la Société a disposé d'une participation dans une entreprise associée. Juste avant la disposition, la Société a évalué la valeur recouvrable de sa participation qui présentait des indications objectives de reprise de valeur en raison d'indicateurs économiques ayant un impact positif sur la performance économique et le mode d'utilisation de cette participation. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la valeur d'utilité, estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs (niveau 3), et une reprise de valeur de 5 169 000 \$ a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de reprise de valeur en raison d'indicateurs économiques ayant un impact positif sur la performance économique et le mode d'utilisation de certaines des participations. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2016, la valeur d'utilité a été estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs (niveau 3). Au 31 mars 2016, des reprises de valeur totalisant 32 050 000 \$ ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprises et entreprises associées.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Routes et ponts	Immobilisations en cours	Autres	Total
Coût	27 442	43 565	210 567	13 645	2 743	34 701	332 663
Amortissement cumulé	–	21 002	106 322	6 257	–	27 628	161 209
Solde au 1^{er} avril 2015	27 442	22 563	104 245	7 388	2 743	7 073	171 454
Amortissement de l'exercice	–	(1 862)	(12 814)	(680)	–	(2 263)	(17 619)
Acquisitions	7 850	996	68 927	–	1 686	2 766	82 225
Perte de valeur	–	(2 919)	(8 546)	(1 329)	–	(393)	(13 187)
Effet de change	5	301	2 224	–	63	6	2 599
Dispositions	–	–	(175)	–	–	(453)	(628)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(7 850)	–	(63 642)	–	–	–	(71 492)
Autres changements	–	(20)	–	–	–	(2)	(22)
	5	(3 504)	(14 026)	(2 009)	1 749	(339)	(18 124)
Coût	27 447	40 993	209 731	8 689	4 492	36 423	327 775
Amortissement cumulé	–	21 934	119 512	3 310	–	29 689	174 445
Solde au 31 mars 2016	27 447	19 059	90 219	5 379	4 492	6 734	153 330
Amortissement de l'exercice	–	(1 564)	(11 503)	(434)	–	(1 983)	(15 484)
Acquisitions	–	528	8 755	15	(3 989)	5 915	11 224
Effet de change	6	327	2 112	–	117	12	2 574
Dispositions	–	(14)	(84)	–	–	(281)	(379)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	–	–	(537)	–	–	–	(537)
Autres changements	–	–	–	–	–	(514)	(514)
	6	(723)	(1 257)	(419)	(3 872)	3 149	(3 116)
Coût	27 453	42 095	194 334	8 704	620	39 873	313 079
Amortissement cumulé	–	23 759	105 372	3 744	–	29 990	162 865
Solde au 31 mars 2017	27 453	18 336	88 962	4 960	620	9 883	150 214

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, en raison de retards dans l'atteinte des objectifs de production et de l'instabilité des marchés du bois d'œuvre, la Société a déterminé que la valeur recouvrable d'une de ses unités génératrices de trésorerie était inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur estimée diminuée des coûts de sortie, basée sur une valeur de liquidation ordonnée (niveau 3). Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 14 775 000 \$. Cette perte de valeur a été affectée à la valeur comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie au prorata, soit 13 187 000 \$ aux immobilisations corporelles et 1 588 000 \$ aux immobilisations incorporelles (note 23).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La charge d'amortissement et les pertes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2017	2016
Coût des ventes	12 903	27 902
Frais généraux	1 651	1 897
Frais d'administration	930	1 007
	15 484	30 806

Au 31 mars 2017, les immobilisations en cours de construction se composent de bâtiments d'une valeur de 34 000 \$ (268 000 \$ au 31 mars 2016) et de matériel et équipements d'une valeur de 586 000 \$ (4 224 000 \$ au 31 mars 2016). Les montants engagés jusqu'au 31 mars 2017 pour la construction d'immobilisations n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

22. ACTIFS BIOLOGIQUES

	Terrains boisés
Solde au 1^{er} avril 2015	79 111
Acquisitions	82
Dispositions	(20)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	2 106
Solde au 31 mars 2016	81 279
Acquisitions	103
Dispositions	(12)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	656
Solde au 31 mars 2017	82 026

Au 31 mars 2017, le bois d'œuvre exploitable comprend 454 091 hectares de plantations (455 158 hectares au 31 mars 2016) dont 81 % de résineux (81 % au 31 mars 2016) et 19 % de feuillus (19 % au 31 mars 2016) qui se répartissent selon le stade du couvert forestier suivant :

	2017	2016
Forêt mature	27,0%	27,0%
Forêt intermédiaire	13,0%	13,0%
Forêt jeune	11,0%	11,0%
Régénération	31,0%	31,0%
Improductif et non forestier	18,0%	18,0%

Au 31 mars 2017, le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 24 392 000 m³ (24 392 000 m³ au 31 mars 2016). Au cours de l'exercice, la Société a procédé à la coupe de 150 674 m³ (147 397 m³ en 2016) et a vendu des droits de coupe pour 327 100 m² (308 397 m² en 2016). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est 445 238 m³ (445 238 m³ au 31 mars 2016). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2016-2017, la Société n'a procédé à aucun reboisement (aucun en 2016), aucun travail d'éclaircie précommerciale (aucun en 2016) et aucun dégagement mécanique (aucun en 2016).

La juste valeur moins les coûts de vente des produits agricoles récoltés est de 7 194 000 \$ au 31 mars 2017 (6 989 000 \$ au 31 mars 2016).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- un taux d'actualisation de 6 % (6 % au 31 mars 2016) basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- une valeur marchande de bois sur pied entre 10,70 \$/m³ et 14,50 \$/m³ (10,60 \$/m³ et 14,40 \$/m³ au 31 mars 2016) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2017;
- une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 689 177 m³ (689 177 m³ au 31 mars 2016) par année sur des périodes de dix à quarante ans, soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

La juste valeur estimative serait plus (moins) élevée si :

- le taux d'actualisation était plus bas (plus élevé);
- la valeur marchande de bois sur pied par mètre cube était plus élevée (plus basse);
- la liquidation accélérée des stocks de bois mature était faite à un rythme plus élevé (moins élevé) sur une durée plus courte (plus longue).

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs étant donné qu'elle repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2005 à aujourd'hui).

B) RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continue afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connues de l'industrie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation	Licences et autres	Contrat d'approvi- sionnement d'électricité	Total
Coût	59 143	31 794	11 978	102 915
Amortissement cumulé	–	23 687	6 603	30 290
Solde au 1^{er} avril 2015	59 143	8 107	5 375	72 625
Amortissement de l'exercice	–	(2 037)	(637)	(2 674)
Acquisitions générées à l'interne	8 924	–	–	8 924
Autres acquisitions	–	620	12	632
Radiation et perte de valeur	(25 330)	(1 588)	–	(26 918)
Dispositions	–	–	(168)	(168)
Autres changements	(4)	(70)	137	63
	(16 410)	(3 075)	(656)	(20 141)
Coût	42 733	26 189	12 096	81 018
Amortissement cumulé	–	21 157	7 377	28 534
Solde au 31 mars 2016	42 733	5 032	4 719	52 484
Amortissement de l'exercice	–	(1 598)	(626)	(2 224)
Acquisitions générées à l'interne	9 514	–	–	9 514
Autres acquisitions	–	2 500	48	2 548
Radiation et perte de valeur	(3 377)	–	–	(3 377)
Cessions	–	–	–	–
Autres changements	(40)	(87)	115	(12)
	6 097	815	(463)	6 449
Coût	48 830	28 467	12 460	89 757
Amortissement cumulé	–	22 620	8 204	30 824
Solde au 31 mars 2017	48 830	5 847	4 256	58 933

La Société a procédé à l'évaluation spécifique des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation en fonction du potentiel géologique, des budgets accordés pour le maintien et le développement de la mise en valeur des propriétés minières et de l'implication financière de ses partenaires. Au 31 mars 2017, la Société estime que ces immobilisations incorporelles ont une valeur économique inférieure à leur valeur comptable nette et une perte de valeur de 3 377 000 \$ (25 330 000 \$ en 2016) a été constatée pour refléter la valeur recouvrable de ces actifs. La Société a estimé la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité qui est fondée sur une valeur de liquidation ordonnée (niveau 3).

La charge d'amortissement, ainsi que les radiations et pertes de valeur, ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2017	2016
Coût des ventes	626	2 420
Frais généraux	4 516	26 718
Frais d'administration	459	454
	5 601	29 592

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les informations financières résumées relativement aux activités des propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation sont les suivantes :

	2017	2016
Actifs totaux	136 822	125 020
Passifs totaux	50 115	37 586
Produits	7 086	28 476
Charges	(8 613)	(29 984)
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	(574)	(1 673)
Activités d'investissement	(9 619)	(9 372)

24. EMPRUNTS BANCAIRES

Au 31 mars 2017, la Société n'a aucun emprunt bancaire (aucun au 31 mars 2016). En date du 31 mars 2017, la Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés, mais non utilisés, totalisant 298 816 000 \$ (283 895 000 \$ au 31 mars 2016), portant intérêt à un taux préférentiel de 2,70 % (2,70 % au 31 mars 2016), renouvelables annuellement. Elle a aussi émis des lettres de crédit totalisant 57 344 000 \$ au 31 mars 2017 (56 223 000 \$ au 31 mars 2016).

25. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2017	2016
Comptes fournisseurs et frais courus	97 991	66 842
Autres	8 083	6 099
	106 074	72 941

26. DETTE À LONG TERME

	2017	2016
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2017 et mars 2022, valeur nominale de 5,47 milliards de dollars (taux effectifs de 1,15 % à 2,69 %) ⁽¹⁾	5 245 124	4 646 140
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033 (taux effectif de 8,40 %)	4 588	4 226
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2017 (taux effectif de 9,20 %)	2 811	2 570
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt et remboursables au plus tard entre 2023 et 2025, valeur nominale de 36,2 millions de dollars (taux effectifs de 1,89 % à 3,17 %)	30 227	27 389
Autres	650	490
	5 283 400	4 680 815
Moins la tranche courante	1 139 253	859 920
	4 144 147	3 820 895

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	2017	2016
Moins de 1 an	1 150 795	869 175
De 1 an à 2 ans	1 112 582	1 153 122
De 2 à 3 ans	826 551	1 116 106
De 3 à 4 ans	894 902	826 072
De 4 à 5 ans	1 490 821	896 018
Plus de 5 ans	53 479	51 079
	5 529 130	4 911 572

27. SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Solde au 1^{er} avril 2015	14 414
Amortissement de l'exercice	(627)
Autres	(60)
Solde au 31 mars 2016	13 727
Amortissement de l'exercice	(627)
Radiation	(5)
Autres	(32)
Solde au 31 mars 2017	13 063

Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28. PROVISIONS

	Remise en état de sites	Provision sur les engagements	Litiges et autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2015	9 867	1 723	265	11 855
Provisions constituées	2 742	2 339	–	5 081
Provisions utilisées	(1 626)	–	–	(1 626)
Provisions renversées	–	(1 018)	–	(1 018)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(2 300)	–	–	(2 300)
Effet de la désactualisation	225	–	–	225
Solde au 31 mars 2016	8 908	3 044	265	12 217
Provisions constituées	1 575	768	2	2 345
Provisions utilisées	(191)	(2 859)	–	(3 050)
Provisions renversées	(5 452)	–	–	(5 452)
Effet de la désactualisation	91	–	–	91
Solde au 31 mars 2017	4 931	953	267	6 151
Solde au 31 mars 2016				
Courant	962	–	–	962
Non courant	7 946	3 044	265	11 255
	8 908	3 044	265	12 217
Solde au 31 mars 2017				
Courant	2 483	–	–	2 483
Non courant	2 448	953	267	3 668
	4 931	953	267	6 151

Remise en état de sites

Les provisions liées à la mise hors service des immobilisations découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur. La Société estime que les paiements non actualisés qui seront requis pour s'acquitter de son obligation sur une période de 1 an à 6 ans, période estimée sur la durée d'utilité des actifs devant être remplacés, totaliseront 5 528 000 \$ au 31 mars 2017 (9 912 000 \$ au 31 mars 2016). Les paiements non actualisés qui seront requis pour régler ces obligations se détaillent comme suit :

2018	2 496
2019	1 327
2020	196
2021	581
2022 et exercices subséquents	928
	5 528

Les taux d'actualisation des flux monétaires sont les suivants :

2018	0,88 % à 4,38 %
2019	0,88 % à 5,47 %
2020	0,88 % à 5,15 %
2021	0,88 % à 4,55 %
2022 et exercices subséquents	0,88 % à 4,45 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE

	2017	2016
Garanties		
D'emprunt	187 160	250 226
D'engagement financier	95 977	101 281
	283 137	351 507
Passif au titre de la garantie		
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie		
Garanties d'emprunt	(10 795)	(16 865)
Garanties d'engagement financier	(2 082)	(3 358)
	(12 877)	(20 223)
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Garanties d'emprunt	(14 641)	(22 442)
Garanties d'engagement financier	(14 319)	(18 985)
	(28 960)	(41 427)
Passif au titre de la garantie	(41 837)	(61 650)
Garantie, déduction faite du passif au titre de la garantie	241 300	289 857

Le solde des garanties réparti en fonction de leur échéance se détaille comme suit :

	2017	2016
Moins de 1 an	178 199	177 167
De 1 an à 2 ans	25 376	36 912
De 2 à 3 ans	18 940	29 563
De 3 à 4 ans	14 898	22 397
De 4 à 5 ans	16 495	26 692
Plus de 5 ans	29 229	58 776
	283 137	351 507

Au 31 mars 2017, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 234 000 \$ CA (216 000 \$ CA au 31 mars 2016), et le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en dollars américains totalise 1 000 \$ CA (8 000 \$ CA au 31 mars 2016).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30. AVANTAGES DU PERSONNEL

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Tous les employés qui satisfont à certaines conditions doivent participer à ces régimes. De plus, tous les employés participent au Régime de rentes du Québec (RRQ).

Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Toutefois, les obligations d'Investissement Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Conséquemment, ces régimes sont considérés comme étant à cotisations définies aux fins de ces états financiers consolidés. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 8 257 000 \$ au 31 mars 2017 (8 674 000 \$ au 31 mars 2016).

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Régimes de retraite

La Société offre des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. De plus, la Société offre également des régimes de retraite complémentaires pour la direction et certains cadres qui satisfont à certaines conditions ainsi que pour tous les vice-présidents. Ces régimes sont basés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

Régimes d'assurances collectives

La Société offre des régimes d'assurances collectives postérieurs à l'emploi sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie à certains retraités admissibles. Ces régimes non contributifs sont destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les régimes à prestations définies sont administrés par des fonds de pension qui sont légalement distincts de la Société. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont composés de représentants des employeurs et des employés (ou anciens employés). Les conseils d'administration des fonds de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts constitutifs d'agir dans l'intérêt des fonds et de toutes les parties prenantes concernées par les régimes, soit les salariés actifs, les salariés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont responsables de la politique de placement en ce qui a trait aux actifs du fonds.

La Société s'attend à ce que des cotisations de 2 575 000 \$ (2 318 000 \$ au 31 mars 2016) soient versées pour tous ces régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que : le risque de placement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité.

Risque de placement

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprise de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Au 31 mars 2017, les régimes suivent une stratégie de placement équilibrée, avec des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que les passifs des régimes sont à long terme de par leur nature, il est jugé approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra le passif des régimes; par contre, une augmentation du rendement des placements des régimes dans des titres d'emprunt atténuera partiellement cette diminution.

Risque de longévité

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes.

	2017		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES			
Solde au début	95 159	11 654	106 813
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 256	241	3 497
Cotisations versées par les participants aux régimes	1 164	–	1 164
Coût financier	3 701	465	4 166
Prestations versées	(3 574)	(250)	(3 824)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(61)	(104)	(165)
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	2 971	956	3 927
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(404)	(333)	(737)
Solde à la fin	102 212	12 629	114 841
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES			
Solde au début	71 977	–	71 977
Produit d'intérêts	2 577	–	2 577
Cotisations versées par l'employeur	2 266	–	2 266
Cotisations versées par les participants aux régimes	1 164	–	1 164
Prestations versées	(3 574)	–	(3 574)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	5 310	–	5 310
Autres	589	–	589
Solde à la fin	80 309	–	80 309
EFFET DU PLAFOND DE L'ACTIF			
Solde au début	6 517	–	6 517
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	2 794	–	2 794
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	257	–	257
Solde à la fin	9 568	–	9 568

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2016		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES			
Solde au début	94 417	11 711	106 128
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 662	245	3 907
Cotisations versées par les participants aux régimes	827	–	827
Coût financier	3 468	438	3 906
Prestations versées	(3 094)	(222)	(3 316)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	15	(24)	(9)
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(3 986)	(556)	(4 542)
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(207)	62	(145)
Coût des services passés	57	–	57
Solde à la fin	95 159	11 654	106 813
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES			
Solde au début	73 422	–	73 422
Produit d'intérêts	2 459	–	2 459
Cotisations versées par l'employeur	2 606	–	2 606
Cotisations versées par les participants aux régimes	827	–	827
Prestations versées	(3 094)	–	(3 094)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	(4 195)	–	(4 195)
Autres	(48)	–	(48)
Solde à la fin	71 977	–	71 977
EFFET DU PLAFOND DE L'ACTIF			
Solde au début	7 702	–	7 702
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	(1 466)	–	(1 466)
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	281	–	281
Solde à la fin	6 517	–	6 517

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des prestations définies			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(75 204)	–	(75 204)
Régimes non capitalisés	(27 008)	(12 629)	(39 637)
Juste valeur des actifs des régimes	80 309	–	80 309
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(9 568)	–	(9 568)
	(31 471)	(12 629)	(44 100)

	2016		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des prestations définies			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(69 237)	–	(69 237)
Régimes non capitalisés	(25 922)	(11 654)	(37 576)
Juste valeur des actifs des régimes	71 977	–	71 977
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(6 517)	–	(6 517)
	(29 699)	(11 654)	(41 353)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2017	2016
Fonds d'actions canadiennes	25,5 %	23,8 %
Fonds d'actions étrangères	29,2 %	32,4 %
Fonds d'obligations	31,7 %	35,1 %
Autres	13,6 %	8,7 %
	100,0 %	100,0 %

La juste valeur des actions et des obligations est déterminée en fonction des cours sur un marché actif.

La Société revoit les portefeuilles de placement détenus par les régimes et la performance du gestionnaire sur une base trimestrielle. Lors de cette revue, la Société s'assure que les placements détenus correspondent, à tous égards importants, aux pondérations cibles établies par les politiques des régimes.

La pondération cible du portefeuille de référence, établie par la politique de placement des régimes, se détaille comme suit :

Actions canadiennes	17,5 %
Actions étrangères	27,5 %
Obligations	35,0 %
Autres	20,0 %

Le processus suivi par la Société pour gérer ses risques n'a pas été modifié par rapport aux exercices précédents.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les charges au titre des régimes à prestations définies se composent comme suit :

	2017		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 256	241	3 497
Intérêts nets	1 381	465	1 846
	4 637	706	5 343

	2016		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 662	245	3 907
Intérêts nets	1 290	438	1 728
Disposition	57	–	57
	5 009	683	5 692

Les charges au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2017	2016
Coût des ventes	1 653	1 687
Frais généraux	582	547
Frais d'administration	3 108	3 458
	5 343	5 692

Les gains (pertes) suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	2017		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	3 393	(519)	2 874
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(2 794)	–	(2 794)
	599	(519)	80

	2016		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(65)	518	453
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	1 466	–	1 466
	1 401	518	1 919

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles sont comme suit :

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	3,71 %	3,79 %	3,87 %	3,91 %
Taux de croissance de la rémunération	3,06 %	3,05 %	3,06 %	3,05 %
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	5,09 %	s.o.	4,70 %

Les hypothèses de longévité moyenne à l'âge de la retraite sont fondées sur des tableaux de mortalité. Les longévités moyennes à l'âge de la retraite qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2017		2016	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pour les retraités actuels				
Hommes	23	23	24	23
Femmes	26	27	26	27
Pour les membres actifs (futurs retraités)				
Hommes	30	27	28	28
Femmes	32	30	30	30

Au 31 mars 2017, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 18 ans (18 ans au 31 mars 2016).

Un changement de 1 %, ou de un an dans le cas de la mortalité, d'une des hypothèses actuarielles au 31 mars, en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées et en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour établir l'obligation au titre des prestations définies, aurait l'impact suivant sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

	2017			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(15 116)	19 873	(1 827)	2 328
Taux de croissance de la rémunération	3 421	(3 105)	19	(17)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	1 991	(1 603)
Mortalité	1 972	(2 036)	486	(480)

	2016			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(14 437)	19 142	(1 695)	2 166
Taux de croissance de la rémunération	3 304	(3 020)	25	(23)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	1 914	(1 530)
Mortalité	1 826	(1 892)	410	(402)

Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative du changement réel au chapitre de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable que le changement apporté aux hypothèses survienne de manière isolée, certaines de ces hypothèses pouvant être corrélées.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31. AUTRES PASSIFS

	2017	2016
Revenus différés	4 565	4 656
Passif au titre des engagements	1	8
Autres	7 026	1 839
	11 592	6 503
Moins la tranche courante	1 825	–
	9 767	6 503

32. CAPITAL SOCIAL

Autorisé, d'une valeur nominale de 1 000 \$ l'action :

4 000 000 d'actions ordinaires, avec droit de vote totalisant 4 milliards de dollars.

	2017	2016
Émis et entièrement libéré		
3 173 340 actions ordinaires (3 073 340 actions ordinaires au 31 mars 2016)	3 173 340	3 073 340

Le 29 avril 2016, tel qu'autorisé par le décret 381-2012 adopté le 18 avril 2012, la Société a émis 100 000 actions ordinaires au ministre des Finances pour un montant de 100 000 000 \$ afin de financer la participation de la Société à la capitalisation de Ressources Québec inc.

33. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements.
- Contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements et de financements.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements et financements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société est composé des emprunts bancaires, le cas échéant, et de la dette à long terme ainsi que de ses capitaux propres. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception, le cas échéant, de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales (note 24).

34. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation se détaille comme suit :

	2017	2016
Débiteurs	(14 625)	11 355
Stocks	(20 000)	6 961
Frais payés d'avance	110	217
Créditeurs et charges à payer	33 385	(3 460)
	(1 130)	15 073

Au 31 mars 2017, il y a 920 000 \$ d'acquisitions d'immobilisations corporelles incluses sous la rubrique « Crédeurs et charges à payer » (2 747 000 \$ au 31 mars 2016) et aucune immobilisation corporelle n'a été acquise par la prise en charge de passifs (2 300 000 \$ au 31 mars 2016).

35. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

36. ENGAGEMENTS

A) CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location simple non résiliables, à louer principalement des espaces de bureaux. Ces contrats ont habituellement une durée de un an à dix ans et comportent une option de renouvellement après cette date. Les paiements minimaux exigibles au titre de ces contrats sont comme suit :

	2017	2016
Moins de 1 an	2 913	2 182
De 1 an à 5 ans	6 636	3 113
Plus de 5 ans	1 538	1 777
	11 087	7 072

Au 31 mars 2017, un montant de 9 512 000 \$ (8 718 000 \$ au 31 mars 2016) a été comptabilisé au titre des contrats de location simple. De ce montant, 7 025 000 \$ (6 801 000 \$ au 31 mars 2016) est comptabilisé sous la rubrique « Frais d'administration » et 2 487 000 \$ (1 917 000 \$ au 31 mars 2016) est comptabilisé sous la rubrique « Frais généraux » au résultat net.

B) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir sous forme de souscriptions d'actions et de conventions d'apport et sous forme de parts de sociétés en commandite dans le fonds commun de FIER Partenaires et dans d'autres organismes de capital-risque.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2017	2016
Engagements de financement		
Ententes autorisées		
Prêts	37 063	41 109
Garanties	11 005	16 690
Contributions financières	3 412	2 622
	51 480	60 421
Ententes acceptées par les clients		
Prêts ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	239 783	152 055
Garanties	90 355	110 022
Contributions financières	108 060	108 585
	438 198	370 662
Engagements d'investissement		
Souscription d'actions et convention d'apports	1 000	–
Parts de sociétés en commandite		
FIER Partenaires, s.e.c.	11 075	15 574
Organismes de capital-risque	119 387	140 205
	131 462	155 779
	621 140	586 862

(1) Comprenant un montant de 40 726 000 \$ au 31 mars 2017 (20 732 000 \$ au 31 mars 2016) dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 3,24 % et 11,75 % (entre 3,25 % et 8,70 % au 31 mars 2016) et qui ont une échéance qui varie entre mai 2017 et juin 2026 (entre mai 2016 et avril 2033 au 31 mars 2016).

(2) Comprenant un montant de 199 057 000 \$ au 31 mars 2017 dont les taux d'intérêt sont variables (131 323 000 \$ au 31 mars 2016).

(3) Tous les engagements de prêts ont un taux d'intérêt établi au 31 mars 2017 et 2016.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) ENGAGEMENTS À LONG TERME

En vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 27 519 000 \$ au 31 mars 2017 (3 257 000 \$ au 31 mars 2016) et de matières premières et autres totalisant 13 788 000 \$ au 31 mars 2017 (15 727 000 \$ au 31 mars 2016).

Pour garantir ses obligations en vertu d'un accord d'entreprise commune, la Société a mis en sûreté réciproque, en faveur des partenaires, une obligation de 66 000 000 \$ (66 000 000 \$ au 31 mars 2016) émise aux termes d'un acte de fiducie affectant tous les biens de premier rang de l'entreprise commune.

D) VENTES D'ENTREPRISES

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. La Société n'a pas constaté de montant à l'état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que ce montant ne peut être estimé de manière fiable.

E) AUTRES ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2017, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 42 363 000 \$ (32 265 000 \$ au 31 mars 2016) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, la recherche d'entreprises à recommander et la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

37. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût après amortissement selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

	2017					Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	7 732	–	223 643	–	231 375
Placements temporaires	–	–	–	193 308	–	193 308
Débiteurs	–	–	–	104 837	–	104 837
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	7 478	–	7 478
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	5 259 665	–	5 259 665
Prêts	–	–	–	1 483 797	–	1 483 797
Placements	6 415	507 891	772 529	–	–	1 286 835
	6 415	515 623	772 529	7 272 728	–	8 567 295
Passifs financiers						
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	106 074	106 074
Dettes à long terme	–	–	–	–	5 283 400	5 283 400
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	399 701	399 701
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	41 837	41 837
Instruments financiers dérivés	26 465	–	–	–	–	26 465
	26 465	–	–	–	5 831 012	5 857 477

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

						2016
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	12 016	–	140 977	–	152 993
Placements temporaires	–	4 844	–	210 566	–	215 410
Débiteurs	–	–	–	90 791	–	90 791
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	10 927	–	10 927
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	4 662 148	–	4 662 148
Prêts	–	–	–	1 304 796	–	1 304 796
Placements	7 297	497 839	771 633	–	–	1 276 769
	7 297	514 699	771 633	6 420 205	–	7 713 834
Passifs financiers						
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	72 941	72 941
Dette à long terme	–	–	–	–	4 680 815	4 680 815
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	499 701	499 701
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	61 650	61 650
Instruments financiers dérivés	40 253	–	–	–	–	40 253
	40 253	–	–	–	5 315 107	5 355 360

B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur est une valeur de sortie, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de transaction et prend en compte les facteurs spécifiques à la transaction et à l'actif ou au passif. Ainsi, il est possible que le prix de transaction ne représente pas la juste valeur d'un actif ou d'un passif au moment de la comptabilisation initiale dans certaines situations.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation. Lorsqu'il existe plusieurs marchés actifs, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier par l'utilisation du cours sur le marché principal pour l'actif ou le passif ou, à défaut, le marché le plus avantageux. De plus, la Société considère le fait qu'elle peut conclure, ou non, une transaction sur l'actif ou le passif au prix pratiqué sur le marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimise celle des données d'entrée non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par d'autres pourrait se traduire par une juste valeur différente.

La Société a mis en place une politique d'évaluation financière d'un investissement. Cette politique fait état des lignes directrices à suivre lors de l'analyse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement, d'une réalisation, de l'évaluation annuelle des investissements en portefeuille ou de toute autre évaluation requise dans le cadre des activités de la Société. La politique permet d'assurer l'uniformité dans l'application des principes d'évaluation généralement reconnus et ainsi de s'assurer que la juste valeur de ces investissements soit établie selon les normes reconnues dans le domaine de l'évaluation. Bien que cette politique porte principalement sur l'évaluation en continu du portefeuille, les principes généraux d'évaluation demeurent les mêmes, qu'il s'agisse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement ou d'une évaluation ponctuelle.

L'application de la politique relève de l'autorité de la Vice-présidence à la gestion des risques, sujet à l'approbation de la Première Vice-présidence à la direction financière et aux affaires de la Société.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés, non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif ou des données qui sont corroborées sur le marché.
- Niveau 3 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La Société reconnaît les transferts entre les niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur à la fin de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit. Au cours des exercices 2017 et 2016, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie.

La Société a déterminé que les valeurs comptables de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des découverts bancaires, des créiteurs et charges à payer et des avances du gouvernement du Québec se rapprochaient de leurs justes valeurs en raison des courtes durées de ces instruments.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Le tableau ne comprend pas l'information sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière si la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

	2017				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	7 732	7 732	7 128	604	–
Placements temporaires ⁽²⁾	193 308	193 308	–	193 308	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	7 478	7 948	–	–	7 948
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	5 259 665	5 298 259	–	5 298 259	–
Prêts ⁽⁵⁾	1 483 797	1 531 850	–	–	1 531 850
Placements :					
BTAA ⁽⁶⁾	3 305	3 305	–	3 305	–
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁷⁾	134 854	134 854	1 923	–	132 931
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽⁷⁾	355 562	355 562	257	–	355 305
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽⁸⁾	14 170	14 170	7 960	–	6 210
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	6 415	6 415	–	93	6 322
Actions de sociétés cotées en Bourse ⁽¹⁰⁾	468 319	468 319	468 319	–	–
Actions et parts de sociétés privées ⁽⁸⁾	147 001	147 001	–	2 684	144 317
Obligations et autres titres de créance ⁽¹¹⁾	156 865	156 865	813	156 052	–
Unités liquidatives d'une fiducie ⁽⁶⁾	344	344	–	344	–
	8 238 815	8 325 932	486 400	5 654 649	2 184 883
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽¹²⁾	5 283 400	5 329 692	–	5 329 692	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹³⁾	41 837	42 236	–	–	42 236
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	26 465	26 465	–	26 465	–
	5 351 702	5 398 393	–	5 356 157	42 236

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2016				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	12 016	12 016	7 654	4 362	–
Placements temporaires ⁽²⁾	215 410	215 410	4 644	210 766	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	10 927	11 630	–	–	11 630
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	4 662 148	4 746 963	–	4 746 963	–
Prêts ⁽⁵⁾	1 304 796	1 320 300	–	–	1 320 300
Placements :					
BTAA ⁽⁶⁾	30 149	30 149	–	30 149	–
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁷⁾	94 724	94 724	189	–	94 535
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽⁷⁾	366 566	366 566	127	–	366 439
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽⁸⁾	6 400	6 400	–	–	6 400
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	7 297	7 297	–	428	6 869
Actions de sociétés cotées en Bourse ⁽¹⁰⁾	485 775	485 775	485 775	–	–
Actions et parts de sociétés privées ⁽⁸⁾	136 153	136 153	–	2 256	133 897
Obligations et autres titres de créance ⁽¹¹⁾	147 535	147 535	4 800	142 735	–
Unités liquidatives d'une fiducie ⁽⁶⁾	2 170	2 170	–	2 170	–
	7 482 066	7 583 088	503 189	5 139 829	1 940 070
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽¹²⁾	4 680 815	4 773 099	–	4 773 099	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹³⁾	61 650	55 973	–	–	55 973
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	40 253	40 253	–	40 253	–
	4 782 718	4 869 325	–	4 813 352	55 973

La juste valeur des instruments financiers figurant aux tableaux précédents est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- (1) Lorsque ces instruments financiers sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est établie par l'utilisation de prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs.
- (2) La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (3) La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les créances douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Garanties ».
- (4) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (5) La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Prêts ».
- (6) Les méthodes ainsi que les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des BTAA ainsi que des unités liquidatives d'une fiducie sont décrites à la note 18.
- (7) La juste valeur des placements détenus par des organismes de capital-risque est évaluée par la méthode de l'actif net redressé, basé sur la juste valeur des parts détenues dans les fonds sous-jacents, telle qu'établie par ces fonds dans leurs états financiers audités. La direction revoit la documentation obtenue de ces fonds et considère la date d'évaluation de la juste valeur des parts obtenues et les conditions relatives aux ententes contractuelles avec ses partenaires, le cas échéant. Si nécessaire, un ajustement est effectué à la juste valeur des parts détenues pour refléter la meilleure estimation de la juste valeur du placement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- (8) La juste valeur des placements non cotés sur un marché actif est établie selon les pratiques et méthodes conformes aux normes des organismes canadiens reconnus. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont, entre autres, l'actualisation des flux monétaires ainsi que la méthode des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. Les principaux paramètres de ces méthodes sont notamment les flux monétaires attendus, le taux d'actualisation, les primes pour faible négociabilité, les multiplicateurs du BAIIA et autres ratios sur les bénéfices selon l'industrie.
- (9) La juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés. Lorsque l'évaluation basée sur des données observables n'est pas possible, la juste valeur de l'instrument dérivé est estimée par l'utilisation d'un modèle binomial qui tient compte des probabilités de sortie, du modèle d'évaluation Black-Scholes ou par la valeur différentielle entre la valeur de l'instrument hybride et les autres composantes de l'instrument. La juste valeur peut aussi être estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.
- (10) La juste valeur des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés.
- (11) Lorsque les obligations et autres titres de créance sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (12) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.
- (13) La juste valeur du passif au titre de la garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond au passif au titre de la garantie, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Garanties ».

C) VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR ET CLASSÉS AU NIVEAU 3

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et classés au niveau 3 est comme suit :

	Actions et parts de sociétés privées	Instruments financiers dérivés	Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Placements dans des organismes de capital-risque	Total
Solde au 1^{er} avril 2015	86 048	12 931	7 500	399 967	506 446
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	727	(3 141)	(1 100)	(874)	(4 388)
Gain comptabilisé au résultat global	13 661	–	–	–	13 661
Acquisitions	35 100	7 111	–	100 358	142 569
Dispositions	(1 639)	(10 032)	–	(1 399)	(13 070)
Distributions	–	–	–	(37 078)	(37 078)
Solde au 31 mars 2016	133 897	6 869	6 400	460 974	608 140
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(3 348)	(26)	(190)	32 941	29 377
Gain comptabilisé au résultat global	12 845	–	–	–	12 845
Acquisitions	2 116	357	–	56 787	59 260
Dispositions	(1 193)	(878)	–	(1 709)	(3 780)
Distributions	–	–	–	(60 757)	(60 757)
Solde au 31 mars 2017	144 317	6 322	6 210	488 236	645 085

Les gains nets latents comptabilisés au résultat net et imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 détenus par la Société totalisent 27 792 000 \$ au 31 mars 2017 (4 423 000 \$ au 31 mars 2016).

Au 31 mars 2017, des gains nets de 32 725 000 \$ (5 115 000 \$ au 31 mars 2016) sont présentés sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » et des pertes nettes de 3 348 000 \$ (gains nets de 727 000 \$ au 31 mars 2016) sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) SENSIBILITÉ DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR ET CLASSÉS AU NIVEAU 3

i) Actions et parts de sociétés privées

L'évaluation de la juste valeur des actions participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA).

Au 31 mars 2017, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables relativement aux instruments dont la technique d'évaluation s'appuie sur des comparables de marché et des multiples de BAIIA afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces instruments.

L'évaluation de la juste valeur des actions non participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique d'actualisation des flux monétaires futurs. Cette technique d'évaluation s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les taux d'actualisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que des flux monétaires futurs.

Ainsi, l'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux taux d'actualisation en fonction de la méthode d'évaluation retenue pour chacun des placements en actions non participantes de sociétés privées ayant une valeur comptable de 123 183 000 \$ au 31 mars 2017.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net à la suite d'une variation du taux d'actualisation	(5 954)	6 387

La Société peut aussi avoir recours aux informations relatives aux transactions récentes effectuées sur le marché pour l'évaluation de placements en actions de sociétés privées. Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, la Société n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.

ii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 est évaluée à l'aide du modèle Black-Scholes et de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus.

Aux fins de l'application du modèle Black-Scholes, la volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité des actions sous-jacentes à l'instrument, obtenue à partir de leurs cours historiques.

Au 31 mars 2017, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables, soit le taux d'actualisation ou la volatilité, afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

iii) Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

L'évaluation de la juste valeur des autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est établie selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA).

Au 31 mars 2017, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables relativement aux autres placements dont la technique d'évaluation s'appuie sur des comparables de marché et des multiples de BAIIA afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces autres placements.

iv) Placements dans des organismes de capital-risque

Même si, pour la plupart, ils ne sont pas transigés sur un marché boursier, les placements dans des organismes de capital-risque exposent la Société à un risque de marché. En effet, la juste valeur de ces investissements peut fluctuer dans le temps en fonction, entre autres, des conditions économiques et des flux monétaires des différentes entreprises dans lesquelles la Société a investi.

La sensibilité de la juste valeur a été évaluée à partir des variations historiques des justes valeurs.

	Augmentation de 3 %	Diminution de 3 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	14 647	(14 647)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

38. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des variations des cours des monnaies étrangères, des variations des taux d'intérêt et des fluctuations des cours boursiers. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur son résultat net et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux débiteurs, aux honoraires de garantie à recevoir, aux placements tels que les BTAA, les unités liquidatives d'une fiducie, les obligations et autres titres de créance, à certains placements dans des organismes de capital-risque et les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, aux prêts et aux billets à recevoir du gouvernement du Québec.

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille d'investissements respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société.

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2017	2016
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	231 375	152 993
Placements temporaires	193 308	215 410
Débiteurs	104 837	90 791
Honoraires de garantie à recevoir	7 478	10 927
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	5 259 665	4 662 148
Prêts	1 483 797	1 304 796
Placements ⁽¹⁾	654 147	642 428
	7 934 607	7 079 493
Obligations hors bilan		
Garanties	241 300	289 857
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	359 783	272 055
Engagements de garanties – Ententes acceptées par les clients	90 355	110 022
Engagements d'investissement	161 030	155 779
	852 468	827 713
	8 787 075	7 907 206

(1) Comprend les BTAA, les unités liquidatives d'une fiducie, les placements dans des organismes de capital-risque, les placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées, les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les obligations et autres titres de créance, excluant les titres cotés classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les provinces canadiennes, une municipalité du Québec ou une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à sa valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les créances clients dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

L'analyse chronologique des débiteurs au 31 mars est comme suit :

	2017	2016
Courants	85 196	71 961
En souffrance depuis 1 jour à 60 jours	551	503
En souffrance depuis 61 à 90 jours	201	200
En souffrance depuis plus de 90 jours	3 067	1 484
	89 015	74 148
Moins la provision pour pertes sur créances	1 721	1 591
	87 294	72 557

Les variations du compte de provision pour pertes sur créances sont comme suit :

	2017	2016
Solde au début	1 591	3 211
Perte (reprise) de valeur comptabilisée au résultat net	130	(1 620)
Solde à la fin	1 721	1 591

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2017, 32,6 % (30,0 % au 31 mars 2016) des créances clients sont garanties par un assureur.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celles-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté. Le classement des prêts selon le risque de crédit lié au client, basé sur le système de notation de la Société, est le suivant :

	2017	2016
Faible	398 726	330 964
Moyen	1 020 766	908 406
Élevé	64 305	65 426
Total des prêts	1 483 797	1 304 796

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société détient des sûretés et des cautions pour les prêts et les garanties de sorte que son exposition maximale au risque de crédit se détaille comme suit :

	2017	2016
Prêts	1 483 797	1 304 796
Sûretés et cautions	(607 849)	(532 547)
Exposition maximale au risque de crédit pour les prêts	875 948	772 249
Garanties	241 300	289 857
Sûretés et cautions	(99 611)	(129 062)
Exposition maximale au risque de crédit pour les garanties	141 689	160 795

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité de la Société de réunir les fonds nécessaires à un coût raisonnable afin d'honorer ses engagements financiers.

La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Ainsi, la Société voit à appairer les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement incluant notamment des ententes d'emprunts conclues avec des institutions financières.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors bilan.

	2017					Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	106 074	–	–	–	–	106 074
Avances du gouvernement du Québec	399 701	–	–	–	–	399 701
Dettes à long terme	1 150 795	1 939 133	2 385 723	53 479	–	5 529 130
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	41 837	41 837
Instruments financiers dérivés	11 022	–	–	–	–	11 022
	1 667 592	1 939 133	2 385 723	53 479	41 837	6 087 764
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	462 450	144 832	39 654	29 932	188 597	865 465
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	241 300	241 300
	462 450	144 832	39 654	29 932	429 897	1 106 765
	2 130 042	2 083 965	2 425 377	83 411	471 734	7 194 529

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2016					Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	72 941	–	–	–	–	72 941
Avances du gouvernement du Québec	499 701	–	–	–	–	499 701
Dette à long terme	869 175	2 269 228	1 722 090	51 079	–	4 911 572
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	61 650	61 650
Instruments financiers dérivés	25 810	14 716	–	–	–	40 526
	1 467 627	2 283 944	1 722 090	51 079	61 650	5 586 390
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	304 126	233 514	42 786	28 638	207 740	816 804
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	289 857	289 857
	304 126	233 514	42 786	28 638	497 597	1 106 661
	1 771 753	2 517 458	1 764 876	79 717	559 247	6 693 051

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les engagements au 31 mars 2017 comprennent les engagements de financement et d'investissement de 621 140 000 \$ (586 862 000 \$ au 31 mars 2016), les engagements à long terme de 41 307 000 \$ (18 984 000 \$ au 31 mars 2016), les autres engagements de 53 450 000 \$ (39 337 000 \$ au 31 mars 2016) et la quote-part dans les engagements en capital des entreprises associées de 149 568 000 \$ (171 621 000 \$ au 31 mars 2016).

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente et des actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de placement, et la politique de gestion du risque lié aux marchés boursiers, encadrent le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques de marché fréquemment utilisé dans le secteur financier. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

La VaR est établie pour les actifs financiers cotés sur un marché. Les actifs couverts par cette évaluation du risque de marché sont de 639 181 000 \$ au 31 mars 2017 (639 123 000 \$ au 31 mars 2016).

Au 31 mars, la VaR est comme suit :

	2017	2016
Taux d'intérêt	(740)	(312)
Taux de change	(1 764)	(1 600)
Cours boursiers ⁽¹⁾	(6 274)	(6 489)
Diversification ⁽²⁾	2 367	2 010
	(6 411)	(6 391)

(1) Les actifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont exclus des actifs couverts pour l'évaluation de la VaR.

(2) La diversification correspond à la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale étant donné que les trois types de risque ne sont pas parfaitement corrélés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des cours boursiers de certains titres, la Société utilise des contrats de vente à terme sur actions ordinaires. Au 31 mars 2017, les contrats à terme visant la vente d'actions ordinaires ont une juste valeur de 1 183 000 \$ (26 606 000 \$ au 31 mars 2016). Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, des pertes de 42 888 000 \$ et des gains de 5 046 000 \$ (pertes de 9 905 000 \$ et des gains de 5 572 000 \$ au 31 mars 2016) sur les contrats à terme désignés à titre d'élément de couverture ont été constatés, nets des gains de 41 488 000 \$ et des pertes de 8 303 000 \$ (gains de 8 605 000 \$ et pertes de 8 582 000 \$ au 31 mars 2016) sur les titres de capitaux couverts qui sont attribuables au risque de variation des cours boursiers. Ces pertes nettes totalisant 4 657 000 \$ (4 310 000 \$ au 31 mars 2016) ont été constatées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » à l'état consolidé des résultats.

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux BTAA, aux unités liquidatives d'une fiducie, aux prêts à taux variable et aux placements ainsi qu'aux frais d'intérêts liés à certains emprunts de la Société. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le résultat net, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes. Au 31 mars 2017, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque structurel de taux d'intérêt totalise 1 437 740 000 \$ (1 348 010 000 \$ au 31 mars 2016).

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt est comme suit :

	2017	2016
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	14 377	13 480
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	(14 377)	(13 480)

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain. L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

	2017	
	CAD	USD
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	304	1 821
Débiteurs	29	3 371
Honoraires de garantie à recevoir	–	1
Prêts	–	175 930
BTAA	–	2 486
Placements dans des organismes de capital-risque	–	42 436
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	–	23 435
Actions et parts de sociétés privées	–	3 500
	333	252 980
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	3 005	228
Dette à long terme	7 399	–
Instruments financiers dérivés	11 736	1
	22 140	229
Exposition nette	(21 807)	252 751

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2016	
	CAD	USD
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 437	6 299
Débiteurs	112	2 278
Honoraires de garantie à recevoir	–	6
Prêts	–	170 176
BTAA	–	21 181
Placements dans des organismes de capital-risque	–	29 990
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	–	28 110
Actions et parts de sociétés privées	–	3 173
	1 549	261 213
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	2 305	50
Dette à long terme	6 796	–
Instruments financiers dérivés	11 950	6
	21 051	56
Exposition nette	(19 502)	261 157

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, basé sur les taux de change historiques des deux dernières années, en comparaison avec le dollar américain, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'impact aurait été le suivant :

	2017	2016
Augmentation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien⁽¹⁾		
Impact sur le résultat net	(57 133)	(49 624)
Diminution de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien⁽¹⁾		
Impact sur le résultat net	57 133	49 624

(1) Au 31 mars 2017, une variation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain représente une variation de 17,56% (17,33% au 31 mars 2016).

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux de change liée aux encaissements en dollars américains d'intérêts et de capital sur des prêts qui totalisent 21 619 000 \$ (54 594 000 \$ au 31 mars 2016), la Société utilise des contrats de change à terme. Au 31 mars 2017, ces contrats de change à terme visent la vente de 20 613 000 \$ US (52 639 000 \$ US au 31 mars 2016). Ces contrats viennent à échéance en avril 2017 et sont à un taux \$ US/\$ CA de 1,0488.

La Société a désigné à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie ces contrats de change à terme qui seront vendus au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2018. Ces contrats de change à terme couvrent l'exposition de la Société à la fluctuation des taux de change liée aux paiements d'intérêts et de capital libellés en dollars américains. Au 31 mars 2017, la juste valeur des contrats de change à terme désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie s'élève à 5 792 000 \$ ((5 409 000 \$) au 31 mars 2016). Une inefficacité de 10 000 \$ (16 000 \$ au 31 mars 2016) a été comptabilisée au résultat net relativement à ces relations de couverture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2017

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

39. PARTIES LIÉES

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement du Québec, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

À ce titre, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 191 592 000 \$ (199 340 000 \$ au 31 mars 2016) à titre de revenus provenant du gouvernement du Québec pour la gestion du Programme de création d'emplois en forêt, du Programme d'investissements sylvicoles et du Fonds d'adaptation des collectivités, dont un montant de 5 229 000 \$ est à recevoir au 31 mars 2017 (4 010 000 \$ au 31 mars 2016). Ces montants sont présentés aux résultat net, net des dépenses du Programme.

De plus, la Société est liée à toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ainsi qu'aux principaux dirigeants de la Société.

À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers consolidés, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

A) MONTANTS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, à compter du 1^{er} avril 2011, les pertes et les manques à gagner, en vertu de certains programmes qui existaient avant la fusion et qui ont été transférés à la Société, sont des obligations de celle-ci. À cette date, ces programmes continuent à s'appliquer à toute aide financière accordée conformément à ceux-ci, jusqu'à l'échéance de cette aide. Les pertes et les manques à gagner qui pourraient résulter de l'aide accordée conformément à ces programmes font l'objet d'une indemnisation partielle par le gouvernement du Québec. Les pertes et les manques à gagner ont été évalués à la date de la fusion. Cette évaluation pouvait être révisée jusqu'au 31 mars 2016, au moment où le gouvernement fixe la rémunération finale de la Société. Au 31 mars 2016, en vertu du décret 240-2016, daté du 30 mars 2016, le montant final qui est recouvrable du gouvernement du Québec totalise 14 142 000 \$. La totalité de ce montant recouvrable du gouvernement, pour les pertes et les manques à gagner en vertu de certains programmes, a été encaissée au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Au 31 mars 2017, un montant de 796 000 \$ (3 800 000 \$ au 31 mars 2016) est compris dans les montants recouvrables du gouvernement du Québec.

B) AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les placements de la filiale IQ FIER inc. ainsi que les placements dans certains fonds sont financés par des avances du ministre des Finances en vertu de décrets. Ces avances ne portent pas intérêt. Au 31 mars 2017, le solde des avances sans modalités de remboursement totalise 399 701 000 \$ (499 701 000 \$ au 31 mars 2016). Au 31 mars 2017, des avances d'un montant de 30 227 000 \$ (27 389 000 \$ au 31 mars 2016) sont assorties de dates d'échéance comprises entre juin 2023 et janvier 2025.

C) PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2017	2016
Avantages du personnel à court terme	3 415	3 225
Autres avantages postérieurs à l'emploi	873	912
Indemnités de fin de contrat	787	–
	5 075	4 137